

# CONTRAT DE VILLE 2015-2020

## VILLE DE PONTARLIER





## Table des matières

PREAMBULE : LE SENS D'UN CONTRAT .....	6
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC .....	8
Une centralité secondaire dans le système urbain franc-comtois.....	8
L'ouverture vers la Suisse .....	8
Tendance à la baisse de population au sein de la commune.....	9
La situation transfrontalière et ses impacts sur l'économie et l'emploi .....	10
Chômage et précarité.....	11
Problématiques de l'habitat.....	13
BILAN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	13
Territoires concernés par la Politique de la Ville.....	14
Principaux acteurs et programmes du CUCS .....	14
LE NOUVEAU CADRE DE REFERENCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE .....	17
Nouvelle géographie prioritaire et profil du quartier « Grand Longs Traits » .....	20
Le quartier « Grand Longs Traits » .....	20
Quartier Berlioz .....	22
Le quartier des Pareuses .....	24
Du diagnostic à la stratégie.....	25
La vocation des quartiers .....	25
Synthèse du diagnostic.....	26
L'architecture du projet .....	27
Le plan d'actions.....	29
AXE 1 : EMPLOI ET INSERTION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	29
Les objectifs opérationnels.....	33
Mobiliser les outils pour réduire les freins à l'emploi.....	33
Renforcer la coordination opérationnelle des acteurs.....	34
Développer une offre résidentielle de services .....	34
AXE 2 : RENOUVELLEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE .....	36
Objectifs opérationnels .....	41
Mener à bien un ensemble d'opérations pour la qualité des logements et des espaces	41
Renforcer la gestion urbaine de proximité .....	44
- Utiliser l'appartement pédagogique dans le quartier des Pareuses pour des actions améliorant l'usage des logements et les relations sociales .....	45
- Sensibiliser le public au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage .....	45

- Sensibiliser le public aux économies d'énergie .....	45
- Favoriser la création de liens sociaux, l'autonomie et le bien être des ménages dans leur logement .....	45
- Prévenir les impayés de loyers.....	45
- Informer, conseiller et orienter sur tout type de demande concernant le logement .....	45
AXE 3 : COHESION SOCIALE .....	46
Objectifs opérationnels .....	49
Renforcer l'intégration sociale de groupes vulnérables.....	49
Conforter les projets des équipements de quartier .....	50
Fédérer les acteurs autour du Projet Educatif Global .....	50
Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture. ....	51
Développer les démarches participatives .....	52
AXE 4 : CITOYENNETE .....	53
Le dispositif de gouvernance .....	54
Pilotage politique.....	54
Pilotage technique .....	54
Les démarches participatives et les Conseils citoyens .....	55
Le référentiel d'évaluation .....	56
Les conventions d'application.....	57
Le cadre financier .....	58
Les crédits spécifiques.....	58
Le FEDER/FSE .....	58
Les moyens mobilisés par l'Etat.....	61
L'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations .....	62
Pôle Emploi.....	63
L'Agence Régionale de Santé .....	63
La Caisse d'Allocations Familiales.....	64
Le Conseil Départemental.....	66
Le Conseil Régional .....	66
Union Sociale de l'Habitat .....	68
Annexes .....	69
GLOSSAIRE .....	69
Fiche –action .....	72



## **PREAMBULE : LE SENS D'UN CONTRAT**

Le territoire de Pontarlier n'est pas parmi les plus exposés à la pauvreté et à la précarité. Il bénéficie du dynamisme économique de la Suisse d'une économie locale bien orientée. Cependant, la situation de 3 quartiers de taille humaine justifie son classement en géographie prioritaire : le Grand Longs Traits (qui regroupe les « CRL » et les immeubles des rues du Lycée et Rouget de l'Isle) en Quartier Prioritaire, Berlioz et les Pareuses en veille active. Ces quartiers ont vocation à être des quartiers populaires qui vivent bien. L'enjeu est de développer les interrelations entre les quartiers de la ville et leurs habitants, tout en avançant progressivement dans la diversification des logements, ce qui suppose par ailleurs des actions de dissémination des logements sociaux.

Ces quartiers d'habitat social concentrent plusieurs difficultés majeures : on y retrouve les familles qui souffrent du chômage et de la précarité, les revenus sont faibles, l'accès à la langue est un véritable enjeu, le parc social est vieillissant et inadapté en termes énergétiques, les incivilités altèrent le vivre-ensemble.

Par ailleurs, un marché du logement tendu rend difficile tant l'accès à la propriété que la mobilité résidentielle. Le travail qui se poursuit sur les quartiers suppose qu'à l'échelle de la Communauté de Communes, le volet Habitat du PLUI programme un nombre significatif de logements conventionnés afin de rejoindre la moyenne départementale pendant que se déploie la stratégie urbaine qui vise à construire des morceaux de ville durables et mixtes afin de retrouver des marges de manœuvre.

Le Contrat de Ville s'appuie sur les atouts du territoire, la densité de ses associations, les acquis de la Politique de la Ville pour construire un contrat dynamique, ouvert à l'innovation.

Organisé autour de 4 axes, emploi-insertion, renouvellement urbain et gestion urbaine, cohésion sociale, citoyenneté, il propose les objectifs stratégiques suivants :

- Mobiliser les outils pour réduire les freins à l'emploi
- Renforcer la coordination opérationnelle des acteurs
- Développer une offre résidentielle de services
- Mener à bien un ensemble d'opérations pour la qualité des logements et des espaces tout en confirmant à terme l'achèvement de l'opération Berlioz
- Renforcer la gestion urbaine de proximité
- Renforcer l'intégration sociale de groupes vulnérables
- Conforter les projets des équipements de quartier
- Fédérer les acteurs autour d'un Projet Educatif Global
- Développer les démarches participatives

Ses points forts portent à la fois sur les objectifs de production et sur les méthodes.

Il vise notamment à offrir une offre nouvelle de services produits par l'alliance des entreprises et d'un pôle d'économie Sociale renové.

Il programme des opérations de réhabilitation du parc social sur les Pareuses, les CRL et rues du Lycée et Rouget de L'Isle, qui vont améliorer notamment l'isolation thermique et phonique et l'usage des espaces extérieurs.

Il propose le développement des moyens humains de médiation sur les espaces publics.

Il réaffirme l'importance des actions pour l'accès à la langue comme condition de l'intégration.

Il a l'ambition d'un plan éducatif global qui met la coéducation et l'implication des parents au cœur du dispositif

Il crée un Conseil Citoyen.

Sur le plan des méthodes, 3 mots l'illustrent

- Un partenariat renforcé puisque 12 cosignataires porteront ce projet
- Une meilleure utilisation des moyens existants par la coordination des acteurs
- L'appel à la participation, l'implication et la responsabilité.

Dans un contexte financier difficile, la recherche de complémentarité entre la collectivité, l'aide publique, les entreprises et les bénévoles est une exigence.

C'est pourquoi ce Contrat sera régulièrement évalué par une « revue annuelle de projet » auquel des représentants du Conseil Citoyen participeront.

## **PARTIE 1 : DIAGNOSTIC**

La Ville de Pontarlier, avec ses 17 998 habitants (INSEE 2011), est la troisième ville du Doubs. Elle est la ville centre de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier qui compte 9 autres communes et rassemble 26 743 habitants (INSEE 2011).

La ville présente un tableau social contrasté entre une position plutôt favorable sur l'attractivité économique et des poches urbaines qui concentrent la précarité.

### **Une centralité secondaire dans le système urbain franc-comtois**

Pontarlier fait partie du réseau métropolitain Centre Franche-Comté qui regroupe 5 EPCI (CA du Grand Besançon, CA du Grand Dole, CA de Vesoul, CC du Grand Pontarlier, CC du Bassin Lédonien).

Pontarlier occupe une place de centralité secondaire dans le système urbain de Franche-Comté, complémentaire à Besançon et Dôle.

- Elle demeure un pôle économique du Haut-Doubs où le taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale (6,9 % - source mensuelle de l'emploi septembre 2014).
- Le dynamisme de l'activité économique locale repose sur une grande variété d'emplois et sur sa situation privilégiée de zone frontalière avec la Suisse.
- Elle constitue un pôle commercial qui rayonne sur le pays.

### **L'ouverture vers la Suisse**

La Ville s'ouvre vers la Suisse située à seulement quelques kilomètres de distance. La desserte de la commune est réalisée par la RN 57, de portée internationale, complétée par la ligne ferroviaire (TGV Est) qui assure entre autres la liaison vers la Suisse.

L'effet le plus important de la proximité de la Suisse se mesure au niveau de l'emploi (27% des actifs résidant dans la zone de Pontarlier travaillent en Suisse<sup>1</sup>) et de l'activité commerciale de l'agglomération pontissalienne, égale à celle d'une unité urbaine de 100000 habitants (fort pouvoir d'achat des frontaliers et des Suisses qui traversent la frontière pour faire leurs achats en réponse au franc suisse fort).

Cette situation favorable a paradoxalement renforcé des situations d'inégalités sociales et territoriales :

- Différence de niveau de vie entre les travailleurs locaux et les travailleurs frontaliers
- Pression sur les prix de l'immobilier et marché en tension
- Progression du chômage depuis le début de la crise économique qui touche tous les publics, en particulier les hommes, les seniors et les jeunes et les femmes (source : Pôle Emploi)

Ces 3 caractéristiques sociales qui érodent le pouvoir d'achat des classes moyennes inférieures et augmentent la précarisation des groupes vulnérables ont aussi un impact sur la segmentation du territoire.

---

<sup>1</sup> « Le point sur la zone d'emploi de Pontarlier : un territoire de plus en plus tertiaire et conditionné par sa position frontalière », Efigip, mai 2014

## Tendance à la baisse de population au sein de la commune

L'aire urbaine de Pontarlier a vu sa population progresser d'environ 20% depuis les années 1980 (source : INSEE) sous l'effet d'une extension de son périmètre et d'une croissance démographique importante dans sa couronne, liée à l'essor du travail frontalier. Pontarlier est la zone d'emploi la plus attractive de la région avec un solde migratoire fortement soutenu, solde par ailleurs plus élevé qu'en moyenne nationale.

Toutefois, la population au sein de la ville a baissé entre 2006 et 2011 de 0,8% notamment dû au solde migratoire déficitaire tandis qu'elle a augmenté à l'échelle intercommunale (0,2%) et régionale (0,4%).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,3	-0,2	+0,2	+0,2	+0,3	-0,8
<i>due au solde naturel en %</i>	+1,1	+0,9	+0,7	+0,7	+0,4	+0,4
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	+0,2	-1,1	-0,5	-0,5	-0,1	-1,3

Source : Insee

La population communale se caractérise par une part des jeunes relativement élevée, mais la tendance de vieillissement s'observe. Un des objectifs communaux selon le document Plan d'Aménagement et Développement Durable est ainsi d'accueillir de nouvelles populations et stabiliser la population (source : PADD).

## Chiffres clés Évolution et structure de la population

Commune de Pontarlier (25462)

### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>17 998</b>	<b>100,0</b>	<b>18 778</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	3 214	17,9	3 417	18,2
15 à 29 ans	3 519	19,6	3 924	20,9
30 à 44 ans	3 582	19,9	3 753	20,0
45 à 59 ans	3 272	18,2	3 484	18,6
60 à 74 ans	2 568	14,3	2 483	13,2
75 ans ou plus	1 844	10,2	1 718	9,2

### POP T3 - Population par sexe et âge en 2011

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>8 564</b>	<b>100,0</b>	<b>9 434</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	1 585	18,5	1 629	17,3
15 à 29 ans	1 786	20,9	1 733	18,4

30 à 44 ans	1 808	21,1	1 773	18,8
45 à 59 ans	1 567	18,3	1 705	18,1
60 à 74 ans	1 170	13,7	1 398	14,8
75 à 89 ans	600	7,0	1 086	11,5
90 ans ou plus	48	0,6	110	1,2
0 à 19 ans	2 076	24,2	2 133	22,6
20 à 64 ans	5 160	60,2	5 249	55,6
65 ans ou plus	1 329	15,5	2 051	21,7

#### POP T4M - Lieu de résidence 1 an auparavant

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

	2011	%
<b>Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :</b>	<b>17 758</b>	<b>100,0</b>
Même logement	14 963	84,3
Autre logement de la même commune	1 217	6,9
Autre commune du même département	733	4,1
Autre département de la même région	170	1,0
Autre région en France métropolitaine	523	2,9
Autre région dans un Dom	16	0,1
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	135	0,8

SOURCE : INSEE

## La situation transfrontalière et ses impacts sur l'économie et l'emploi

### Territoire bénéficiant de l'économie suisse

La zone d'emploi de Pontarlier se caractérise par l'importance du secteur tertiaire et des travailleurs frontaliers. La dynamique économique positive est soutenue, entre autres, par les travailleurs frontaliers qui travaillent en Suisse, représentant 27% des actifs résidents de la zone d'emploi de Pontarlier. Leur pouvoir d'achat nettement plus fort qu'en moyenne en raison du niveau de salaire élevé en Suisse, a favorisé le développement du secteur tertiaire au sein de la zone, notamment le commerce, l'immobilier, l'action sociale, la santé, l'assurance, etc. Les fortes proportions de femmes salariés et de salariés à temps partiel s'expliquent pour partie par cette importance de l'emploi salarié dans le secteur tertiaire, notamment le commerce, utilisateur fréquent de ce type de contrat de travail. Par ailleurs, le nombre de travailleurs frontaliers est en forte progression depuis plus de dix ans.

### Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2012

En %	Pontarlier	FC
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	0,4	0,9
Industrie	16,8	24,6

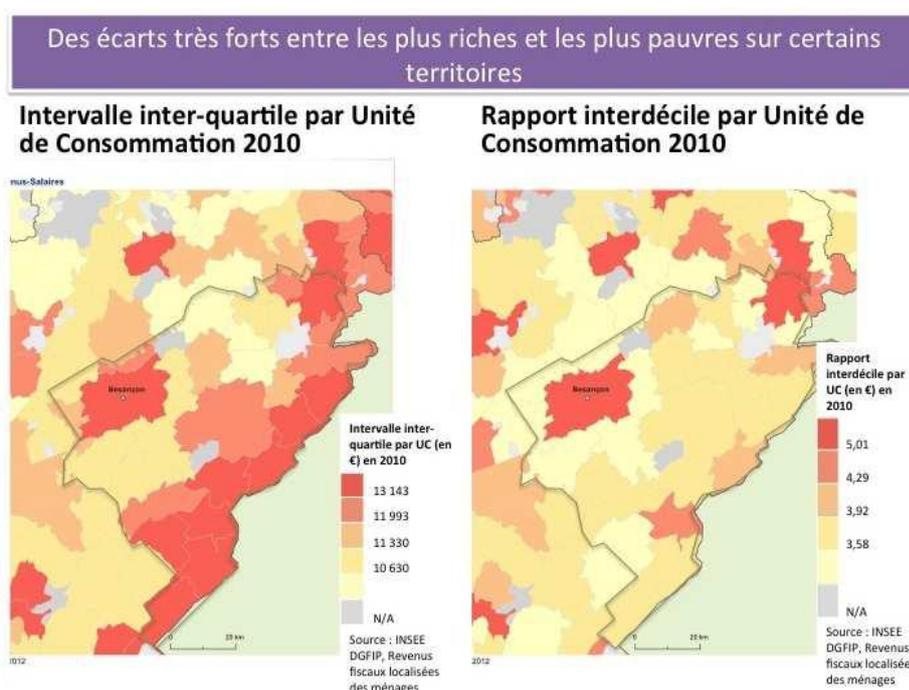
Construction	5,1	6,0
Commerce, transports, services divers	37,2	34,1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	16,4	12,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	40,5	34,4

Source : INSEE CLAP

### ...mais qui en subit les effets pervers

Le travail frontalier profitant de la proximité géographique avec la Suisse a contribué ainsi à dynamiser l'économie résidentielle de la ville. Cette situation a néanmoins des effets négatifs :

- L'encombrement routier aux heures de déplacement des travailleurs frontaliers
- La pression sur les prix de l'immobilier
- La forte dépendance vis-à-vis de la santé économique de la Suisse, source de fragilité en cas de ralentissement de l'économie en Suisse ou d'évolution législative.
- Les écarts des niveaux de vie entre les travailleurs locaux et travailleurs transfrontaliers (selon l'Insee, le salaire annuel moyen est le plus bas des zones d'emploi de la région)
- L'attractivité du travail en Suisse engendre des difficultés de recrutement pour les entreprises locales en raison des conditions salariales proposées.
- Le risque d'évolution vers une zone "dortoir"



Source : Plan département de l'habitat

## Chômage et précarité

### L'augmentation récente du nombre de demandeurs d'emploi

Enfin, bien que le niveau de précarité soit moins marqué dans la zone qu'en moyenne régionale (en fin 2013, le taux de chômage est l'un des plus faibles de la région), la situation économique de Pontarlier est en recul depuis la crise économique. Entre septembre 2008 et

septembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 89 % dans la zone d'emploi de Pontarlier contre +53 % en région. C'est l'une des plus fortes hausses de la région<sup>2</sup>.

35,7% des inscrits recherchent un emploi depuis plus d'un an, ce qui signifie une augmentation de 17,9% en un an (entre juin 2013 et juin 2014) contre une augmentation annuelle limitée à 10,2 % dans le département et 13% en région<sup>3</sup>.

Cette évolution peut s'expliquer pour partie, par l'attractivité du territoire au sein duquel des personnes s'installent en espérant trouver un emploi de l'autre côté de la frontière. Or, le dynamisme démographique entraîne une hausse du chômage en cas de conjoncture économique défavorable. A prendre également en compte le fait que les emplois suisses sont davantage ouverts aux personnes qualifiées.

### Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Ville de Pontarlier)

	2011	2006
<b>Ensemble</b>	<b>11 404</b>	<b>12 035</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>75,4</b>	<b>74,0</b>
<i>Dont chômeurs en %</i>	9,3	7,9
<b>Inactifs en %</b>	<b>24,6</b>	<b>26,0</b>
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	7,2	9,0
<i>retraités ou préretraités en %</i>	8,2	7,5
<i>autres inactifs en %</i>	9,2	9,5

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

### Niveau de qualification de la population

Le niveau de qualification de la population s'avère relativement faible au regard de la moyenne nationale : nombre élevé des titulaires d'une CAP ou d'un BEP et un faible taux des diplômés de l'enseignement supérieur long.

Cette remarque correspond aux types de profession exercée par la population, notamment à la faible part des cadres.

### Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011

Part des titulaires en %	Pontarlier	FC	FR
<i>d'aucun diplôme</i>	20,0	17,7	17,6
<i>du certificat d'études primaires</i>	11,9	12,7	10,3
<i>du BEPC, brevet des collèges</i>	6,0	5,8	6,1
<i>d'un CAP ou d'un BEP</i>	25,4	26,9	23,9
<i>d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel</i>	16,1	15,3	16,4
<i>d'un diplôme de l'enseignement supérieur court</i>	12,0	12,1	12,3
<i>d'un diplôme de l'enseignement supérieur long</i>	8,6	9,5	13,4

Source : Insee, RP2011 exploitation principale

### Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2011

En %	Pontarlier	FC	FR
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>		
<i>Agriculteurs exploitants</i>	0,4	2,1	1,8
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	5,4	6,1	6,2

<sup>2</sup> « Le point sur la zone d'emploi de Pontarlier : un territoire de plus en plus tertiaire et conditionné par sa position frontalière », Efigip, mai 2014

<sup>3</sup> Données présentées dans le rapport « Porte à connaissance des services de l'Etat sur le quartier Le Grand Longs-Traits : Nouveau quartier de la Politique de la Ville à Pontarlier ».

<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	10,4	12,1	16,9
<i>Professions intermédiaires</i>	27,0	24,2	25,4
<i>Employés</i>	29,3	27,7	28,2
<i>Ouvriers</i>	27,5	27,7	21,5

Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire lieu de travail.

## Problématiques de l'habitat

### Les tensions entre l'offre et la demande de logements

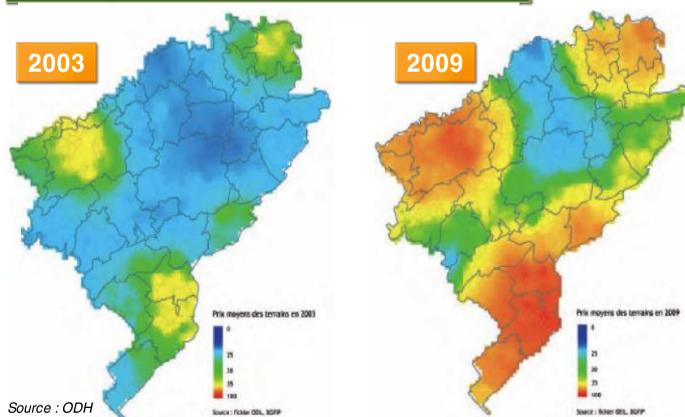
Le taux de vacance est de 0,5 %, alors que le taux départemental est de 5,2 % (3,2 % au niveau national). L'analyse des principales caractéristiques de la population et du parc de logements de la ville de Pontarlier montre une situation relativement proche de la moyenne départementale. Toutefois, le coût important du foncier (plus cher qu'à Besançon) et donc de l'immobilier et l'insuffisance de logements accessibles rendent la situation dans ce secteur particulièrement tendue.

### Stratégie globale de l'habitat

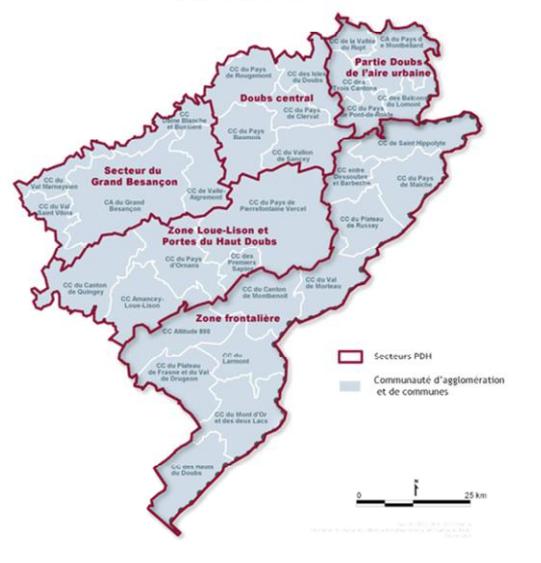
Il est nécessaire de développer une stratégie intercommunale en matière d'urbanisme et d'habitat afin de soutenir la construction de logements accessibles. En effet, il n'existe pas de PLH intercommunal. En revanche, le plan départemental de l'habitat arrêté en 2014 annonce la mise en place d'une stratégie cohérente en matière d'habitat par secteur. La ville de Pontarlier fait partie du secteur « zone frontalière »

Source : Plan Départemental de l'habitat

### Prix moyens des terrains destinés à l'habitat



### Secteurs du PDH selon les EPCI du Doubs au 1er janvier 2014



## BILAN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le CUCS 2007 - 2009 a été élaboré dans le cadre du prolongement et renouvellement du **Contrat de Site Sensible 2000 - 2006**, mis en place par la Ville en partenariat avec la

Caisse d'Allocations Familiales, les Services de l'Etat, le Département, la Région, les bailleurs sociaux, et les associations, qui consistait en un cadre de projet et d'engagement au service de la cohésion sociale sur la ville dont l'intervention sur les quartiers les plus fragiles.

## Territoires concernés par la Politique de la Ville

- Le quartier Berlioz retenu en quartier prioritaire, niveau 3.
- Les quartiers des Pareuses et des Longs Traits où l'enjeu de cohésion se joue également.

Il n'y avait pas de ZUS dans le territoire communal.

## Principaux acteurs et programmes du CUCS

Parmi les acteurs de proximité en dehors des acteurs municipaux, il existe :

- 3 bailleurs (IDEHA, Habitat 25, Neolia)
- 3 centres sociaux comme animateurs du développement social

### a) 2 axes transversaux du CUCS

- l'intégration des populations immigrées (accompagnement social, acquisition des savoirs fondamentaux, accès à la culture, etc.) et la lutte contre les discriminations (accès aux services, question de représentations, etc.)
- la jeunesse et la citoyenneté : favoriser l'autonomie, l'indépendance, et l'émancipation des jeunes par la mise en place d'un parcours éducatif cohérent et les pratiques culturelles et sportives.

### b) Domaines d'intervention, enjeux et objectifs du CUCS

1. Education-Savoirs de base (Education, Culture, Sport, Jeunesse...)
2. L'insertion et l'accompagnement dans l'emploi
3. La prévention (prévention de la délinquance, santé et citoyenneté)
4. L'habitat et le cadre de vie
5. La stratégie d'intervention sur le quartier Berlioz et les autres territoires de proximité

Domaine	Enjeux	Objectifs spécifiques	Principaux programmes/dispositifs
1	Placer l'éducation au centre du projet de territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et réussir l'articulation entre l'appui à la fonction parentale, l'accompagnement à la scolarité, l'apprentissage linguistique et la relation parent-enfant-école ;</li> <li>• Prévenir de façon précoce le décrochage scolaire ;</li> <li>• Renforcer le réseau d'acteurs pour la réussite éducative des jeunes les plus en difficulté ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la parentalité : Activation du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)</li> <li>• Démarche partagée entre les collèges publics et privés, les trois équipements de quartiers, la Ville, le département et l'ADDSEA autour du renforcement de la place des parents au collège</li> <li>• Le PRE</li> <li>• Le CLAS</li> <li>• Projet éducatif global en articulant le CEL, CLAS, PRE, Contrat Temps Libres...</li> </ul>

2	Maintenir l'agencement des compétences locales au plus haut niveau afin de s'adapter aux besoins en matière d'insertion dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'offre existante des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ;</li> <li>• Optimiser le parcours d'insertion vers l'emploi par un rapprochement de la « réponse sociale » et du monde économique ;</li> <li>• Assurer un maillage plus resserré entre les acteurs en charge du placement, du travail sur le comportement et le savoir être, de la formation et de l'emploi ;</li> <li>• Expérimenter des réponses complémentaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIAE</li> <li>• Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion</li> <li>• Comité technique d'animation (CTA) pour les entreprises</li> <li>• une formation/action courte sur les questions d'accompagnement vers l'emploi durable</li> <li>• la clause d'insertion</li> </ul>
3	Maintenir et consolider la stratégie d'anticipation sur les atteintes au « vivre ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le maillage des acteurs concernés par les questions de jeunes et définir des objectifs prioritaires partagés ;</li> <li>• Concentrer les efforts autour des petits noyaux de jeunes cumulant les handicaps ;</li> <li>• Renforcer les réponses concernant la prévention et le traitement des conduites addictives ;</li> <li>• S'inscrire dans le plan départemental de lutte contre les drogues illicites, la tabac et l'alcool.</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un réseau d'acteurs concernés par la prévention et le traitement des conduites addictives (Centre Hospitalier de PONTARLIER – CCAS – Réseau 25 – ANPAA – ADDSEA)</li> <li>• une instance de coordination-jeunesse</li> <li>• atelier santé ville</li> <li>• Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes</li> <li>• Comités Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) des collèges et des lycées de la ville.</li> <li>• trois équipements de quartier + « PARLONCAP »</li> </ul>
4		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'effort entrepris depuis 2000 en matière de gestion urbaine de proximité sur les quartiers Berlioz, Pareuses et Longs Traits ;</li> <li>• Poursuivre la dynamique de transformation urbaine sur le quartier Berlioz, dans le respect des échéances annoncées pour la mise en œuvre du programme validé par les partenaires, pour qu'elle devienne un levier sur les autres dimensions du projet urbain de cohésion sociale (sociales, éducatives, citoyenneté, économique....)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Local d'Urbanisme (PLU)</li> <li>• GUP sur les trois quartiers d'habitat social</li> <li>• Programme de rénovation urbaine sur le quartier Berlioz</li> <li>• Réflexion sur le devenir de la dalle sur le quartier des Pareuses</li> <li>• Poursuite de la deuxième tranche des travaux de résidentialisation sur le quartier des Longs Traits</li> </ul>
5	Le quartier Berlioz : Renforcer le lien social et restaurer l'image du quartier dans la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le « vivre ensemble » et l'aspect intergénérationnel ;</li> <li>• Développer les échanges à l'interne et avec l'extérieur du quartier ;</li> <li>• Gérer l'attente dans la perspective du projet de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le centre social sur le quartier</li> <li>• Opération de renouvellement urbain</li> <li>• L'accompagnement social des habitants en recrutant un Référent social</li> <li>• Une charte du relogement</li> </ul>

		rénovation urbaine ;	
	Le quartier des Pareuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser de manière durable les acquis de la période 2000/2006 ;</li> <li>• Renforcer l'implication des habitants dans la vie du quartier ;</li> <li>• Renforcer les réponses concernant les 13/16 ans ;</li> </ul>	
	Le quartier des Longs Traits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider le projet de territoire autour du renforcement du lien social ;</li> <li>• Renforcer la dynamique partenariale afin de dégager des objectifs de travail en commun ;</li> </ul>	

# LE NOUVEAU CADRE DE REFERENCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Accord-cadre et non programmation de crédits spécifiques, le nouveau Contrat de Ville doit être l'ensemblier des politiques publiques du territoire.

Son objectif est certes de mobiliser les crédits du CGET mais surtout de mobiliser les politiques et donc les moyens de droit commun des partenaires signataires.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée le 21 février 2014, précise dans son article 1 que « la politique de la ville est **une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants** ».

Conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville.

La mise en place des contrats de ville signe la **fin des zonages antérieurs** (en particulier des ZUS et ZRU).

**Les quartiers prioritaires (QPV) réglementaires** bénéficieront des crédits spécifiques liés à la politique de la ville (programme 147), de la mobilisation du droit commun (État-collectivités) et de tous les avantages automatiquement associés à ce statut.

**Le territoire « vécu »** ne fait pas l'objet de périmètre précis. Ce territoire fait référence aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il est défini à partir de l'identification des institutions que les habitants fréquentent au quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours, les associations où ils œuvrent ou qui agissent en leur direction, et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Certaines opérations de renouvellement urbain pourront se situer sur le territoire vécu si la requalification est nécessaire.

**Les quartiers de veille active** : Le territoire de veille active est un territoire anciennement en politique de la ville et ne bénéficiant plus d'une intervention avec la nouvelle géographie prioritaire, mais identifié comme rencontrant des difficultés. L'inscription en territoire de veille lui permet de disposer d'une mobilisation renforcée du droit commun, de profiter de l'ingénierie territoriale et du maintien, sous condition de certains dispositifs (adultes-relais, Programme de Réussite Educative).

**Les contrats de villes visent une approche intégrée, c'est-à-dire qu'ils engloberont tous les aspects de la vie quotidienne (éducation, transport, commerce...).** Le contrat de ville articule l'ensemble des problématiques autour de 3 piliers :

**Le pilier COHESION SOCIALE:** soutien aux familles monoparentales, solidarité inter-génération Pour cela: investissements supplémentaires dans la petite enfance, l'éducation,

la prévention de la délinquance, la santé, les activités physiques et sportives/ dans le cadre d'une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services+ promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et la lutte contre les discriminations/+ soutien aux associations

**Le pilier CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN** : création d'équipements, mobilité résidentielles, relations police/population, nouvelles activités Dans les PRU d'intérêt national ou local, intégrer l'excellence environnementale et numérique (attirer des entreprises, réduire la facture énergétique)

**Le pilier DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI** : réduire de moitié sur la durée du contrat l'écart entre le taux d'emploi des quartiers prioritaires et celui de l'agglomération de référence (notamment pour les jeunes) Présence de Pôle Emploi et des Missions Locales, mobilisation des contrats aidés et des aides à l'emploi, soutien à l'entrepreneuriat ( "clubs jeunes ambition") aides de la CDC, du Programme d'Investissements d'Avenir et de l'EPARECA

Ces 3 piliers sont complétés par des priorités transversales, égalité femmes-hommes, soutien à la jeunesse, lutte contre les discriminations qui s'intègrent plus largement aux enjeux de **citoyenneté et de vivre-ensemble, ceci constituant un 4° pilier.**

**Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, article 3 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a pour objectif de poursuivre la dynamique du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en traitant les espaces insuffisamment ou non traités précédemment. Les opérations finançables dans le cadre du NPNRU sont : aménagement urbain ; réhabilitation, résidentialisation, démolition et production de logements ; création, réhabilitation et démolition d'équipements publics ; réorganisation d'espaces d'activités économique et commerciale ; tout autre investissement contribuant au renouvellement urbain. Par ailleurs dans le cadre de ces opérations, il s'agit également de contribuer au traitement des copropriétés dégradées et de l'habitat indigne.

Il est prévu une enveloppe de 5 milliards d'euros sur 10 ans sur le NPNRU. Cette enveloppe sera orientée prioritairement vers les 200 quartiers identifiés par l'ANRU comme relevant « d'opérations d'intérêt national ». A côté, 20 % de l'enveloppe de 5 milliards d'euros du NPNRU seront réservés à des « projets d'intérêt local » qui seront inscrits dans les contrats de plan Etat-région.

Cette loi a été complétée par plusieurs textes réglementaires et des circulaires d'application :

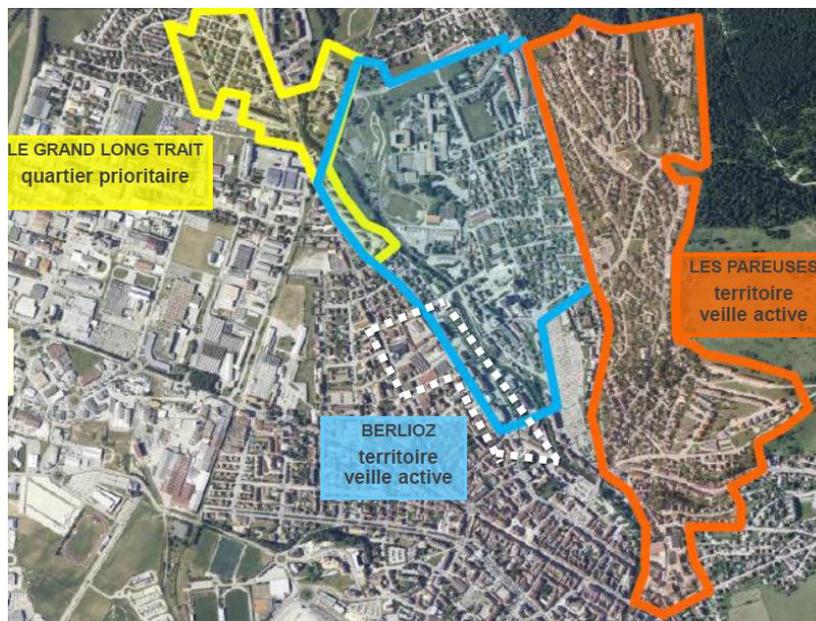
- le décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et à ses modalités particulières de détermination,
- l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU,
- les circulaires du 30 juillet et du 16 octobre 2014 relatives à la mise en œuvre du contrat de ville,
- le Conseil d'Administration de l'ANRU, réuni le 15 décembre 2014, a déterminé la liste des 200 quartiers d'intérêt national qui bénéficieront du nouveau programme de renouvellement urbain ; il a de surcroît désigné 50 quartiers d'intérêt régional,
- Le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

En conclusion, le nouveau Contrat de Ville peut être défini comme une démarche intégrée, liant l'urbain et le social, soutenue par 4 principes :

- Une nouvelle géographie prioritaire inscrite dans une cohérence territoriale

- Un contrat-cadre qui permet de coordonner et d'améliorer l'ensemble des politiques publiques du territoire
- La mobilisation prioritaire des moyens de droit commun.
- Le développement de la participation dans une logique de co-construction.

## Nouvelle géographie prioritaire et profil du quartier « Grand Longs Traits »



### Le quartier « Grand Longs Traits »

La Ville de Pontarlier est concernée par la nouvelle géographie prioritaire avec le quartier « Grand Longs Traits » qui englobe une partie du quartier des Longs Traits (rue Jules Verne et rue des Déportés notamment) et une partie du quartier Berlioz (rues Rouget de l'Isle).

Il s'agit d'un quartier d'habitat mixte, collectif et individuel, situé au nord-ouest de la commune de Pontarlier et dont une partie est limitrophe avec la commune de Doubs. Il est structuré le long de la rue Besançon, qui est un des principaux axes d'entrée et de sortie du centre-ville de Pontarlier. La rue de Besançon, depuis le centre-ville, mène vers l'hyper marché HYPER U sur la commune de Doubs et vers la RN57 en direction de Besançon. Il s'agit donc d'un axe routier très fréquenté, principalement en semaine et le samedi. Le quartier est également contigu à la ZAC des Grands Planchants qui est le secteur regroupant la majeure partie de l'activité industrielle et commerciale de la ville. Il s'ouvre sur cette ZAC par la rue de la Libération, autre artère importante de la ville, qui permet de répartir la circulation dans la zone. Il longe également la rivière le Doubs, sur sa rive gauche.

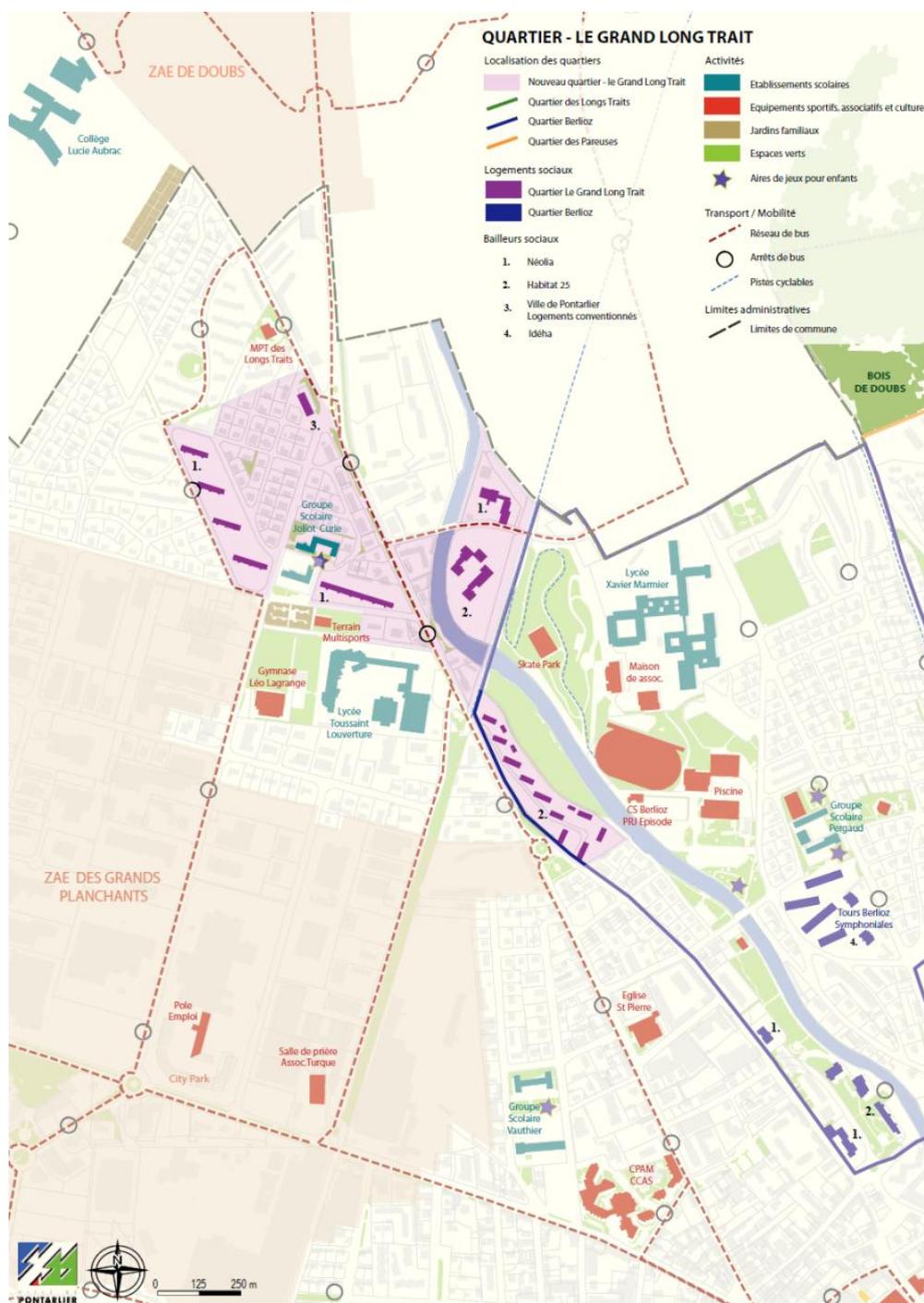
L'habitat collectif est essentiellement de type HLM. Une communauté importante de familles turques est implantée rue Jules Verne et rue des Déportés et cette communauté a tendance à vivre repliée sur elle-même avec peu de contacts à l'extérieur et des problèmes liés principalement à ce repli sur soi et à la méconnaissance de la langue française.

Ce quartier compte 1 190 habitants (soit 5.5% de la population Pontissalienne) pour un revenu médian de 11 200 €.

Deux autres territoires ont été retenus en veille active : le quartier des Pareuses, écarté de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville en raison de son nombre insuffisant d'habitants (inférieur à 1 000) et le quartier Berlioz, ex priorité 3 du CUCS.

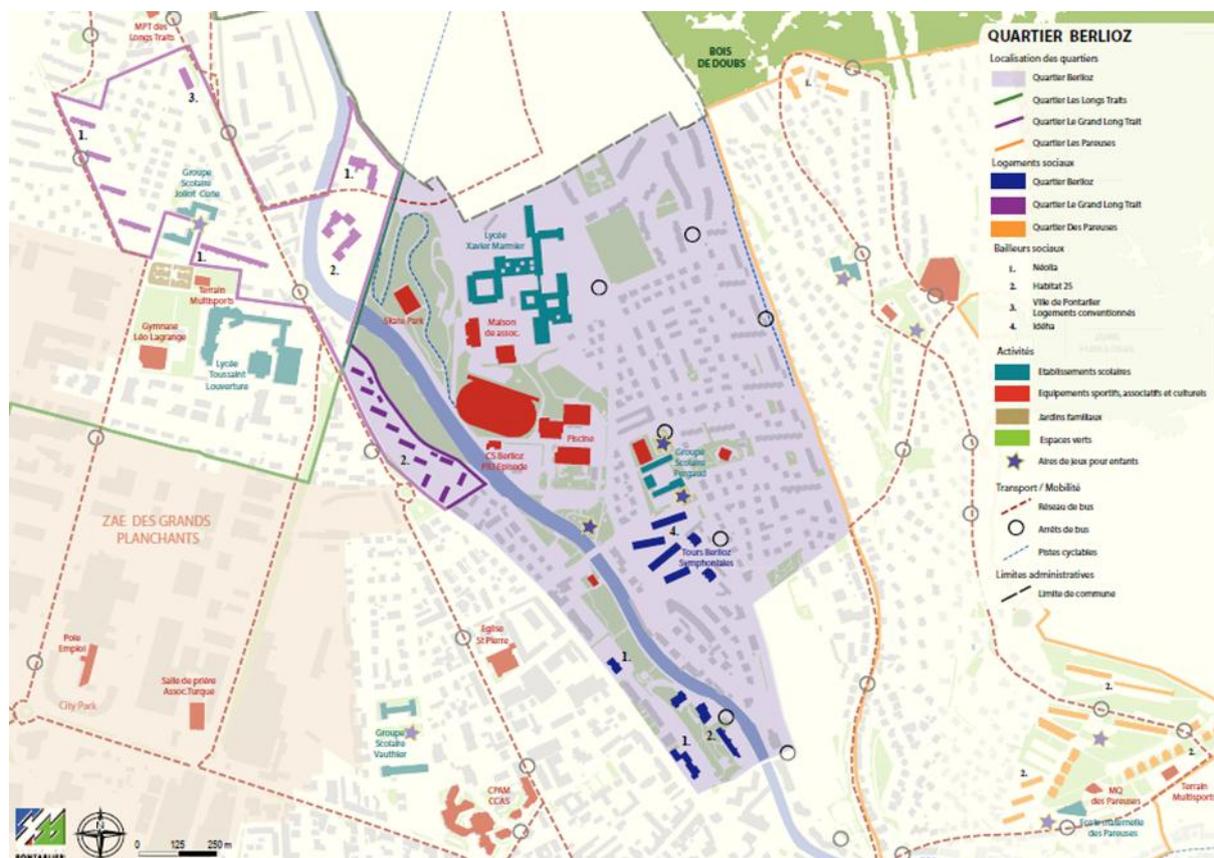
### a) Données sur la population dans l'IRIS des « Long Traits »<sup>4</sup>

- plus de 16 % des actifs au chômage (12 % dans la ville) (chiffre 2010)
- plus de 11 % des 15-17 ans non scolarisés (7,5 % dans la ville) (chiffre 2010)
- La part de la population étrangère est de 13 % pour moins de 8 % sur l'ensemble de la ville.



<sup>4</sup> Le nouveau quartier prioritaire se trouve pour l'essentiel dans l'IRIS intitulé « Les Longs Traits »

## Quartier Berlioz



Ce quartier a bénéficié d'une **opération de renouvellement urbain** (démolitions ; reconstructions ; résidentialisation de 2004 à 2012, qui, malgré son ambition urbaine et sociale, n'a pas profité des financements ANRU. La démolition de la tour 8 en mars 2006 a marqué véritablement le lancement de l'opération.

Les objectifs de l'intervention urbaine étaient les suivantes :

- réduire la densité du quartier en diminuant le nombre de logements, travailler sur réputation du lieu en donnant au quartier une image plus valorisante,
- offrir aux habitants un cadre de vie mieux adapté aux besoins actuels et des prestations de meilleure qualité,
- restructurer les espaces extérieurs en les rendant plus lisibles et en redonnant la priorité aux espaces de rencontres et de loisirs sur l'automobile.

Avec la tour 8 et la tour 4, ce sont 94 logements qui ont été en tout démolis sur le quartier Berlioz.

4 résidences urbaines ont été construites offrant 84 logements selon la répartition suivante :

- par bâtiment : 24 logements dans le bâtiment A ; 18 dans le bâtiment B ; 24 dans le bâtiment C et 18 dans le D.
- par typologie de logement : 4 T2 d'environ 50 m<sup>2</sup> ; 35 T3 d'environ 69 m<sup>2</sup> ; 42 T4 d'environ 84 m<sup>2</sup> ; et 3 T5 d'environ 103 m<sup>2</sup>.

Les bâtiments A, C et D sont des logements sociaux de type PLUS ; 64 % des ménages français sont éligibles à ce type de logement social.

Le bâtiment B est en PLS ; il est destiné à des ménages dont les revenus peuvent aller jusqu'à 130 % des plafonds PLUS.

Sur le plan social les opérations se sont organisées autour d'un poste de **réfèrent social** et des actions du **Centre Social**.

Les difficultés constatées sur ce quartier (délinquance, squats, insécurité, précarisation des ménages) ajoutées au traumatisme subie par les résidents et induit par cette opération de renouvellement urbain, nécessitent de maintenir une action sociale forte pour permettre à ce territoire de réintégrer durablement la dynamique de la ville.



## Du diagnostic à la stratégie

### La vocation des quartiers

La fonction actuelle des quartiers est l'habitat avec un effet « quartier dortoir » plus net sur les Grands-Longs-Traits.

La construction de ces quartiers a constitué un progrès historique en termes de confort. Puis ces quartiers ont accueilli une population cosmopolite.

La situation actuelle :

- Ces quartiers regroupent 16% des actifs de l'agglomération, mais concentrent ceux qui n'accèdent pas à l'emploi ou à de l'emploi de qualité.
- Leur fonction dortoir est accentuée par le recul des commerces de proximité
- La communauté turque est fortement concentrée (le Grand Longs Traits et les Pareuses notamment) ; elle représente 6% de la population pontissalienne. La tendance au repli doit être observée de près

A 5 à 10 ans, l'objectif de banalisation de ces quartiers supposerait un effort tant sur la typologie des logements que sur le niveau de vie. C'est un objectif irréalisable.

Par contre, des leviers existent pour faire de ces quartiers des quartiers populaires qui vivent bien. L'enjeu est de développer les interrelations entre les quartiers et leurs habitants, tout en avançant progressivement dans la diversification des logements, ce qui suppose par ailleurs des actions de dissémination des logements sociaux.

4 axes dans les domaines de l'Emploi et de l'Insertion, du renouvellement urbain et de la gestion urbaine, de la cohésion sociale et enfin de la citoyenneté, structurent la stratégie proposée.

## Synthèse du diagnostic

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p>Proximité avec la Suisse et dynamisation du commerce            Niveau de chômage relativement faible            Des quartiers à dimension humaine            Des opérations de renouvellement urbain largement engagées sur Berlioz            Des équipements de proximité dans chaque quartier</p>	<p>Ecart important entre les niveaux de salaire des transfrontaliers et des locaux ; salaire local faible</p> <p>Difficultés des entreprises locales à embaucher du fait de la fuite des personnes les plus qualifiées sur l'emploi transfrontalier, ce qui entraîne un déficit de compétitivité qui pèse sur les salaires            Un niveau de formation et de qualification insuffisant            Augmentation récente du chômage            Tension forte sur le marché immobilier et difficultés d'accession pour des ménages modestes            Précarisation de la population des quartiers            Difficultés d'intégration sociale des communautés issues de l'immigration</p>
<b>RISQUES</b>	<b>OPPORTUNITES</b>
<p>Dégradation de l'accessibilité            Dépendance de l'activité économique transfrontalière            Aggravation des conditions d'inclusion active des personnes en difficulté</p>	<p>Un effort de formation et l'encouragement à la mobilité doit permettre de mieux profiter des opportunités d'emploi            Le secteur de l'ESS a de réelles possibilités de développement d'emplois utiles et accessibles</p> <p>L'existence d'équipements de quartier doit permettre des projets de développement social de proximité</p>

## L'architecture du projet

<b>AXE 1 : EMPLOI ET INSERTION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL</b>		<b>AXE 4 CITOYENNETE</b>
<b>Mobiliser les outils pour réduire les freins à l'emploi</b>	Cellule stages/Mobilité/hébergement	
	Accompagner les jeunes adultes 16-30 ans privés d'emploi	
	Elaborer un plan d'actions « séniors »	
<b>Renforcer la coordination opérationnelle des acteurs</b>	Partager l'information sur l'offre de formation	
	Renforcer la connaissance des entreprises et de leurs besoins par les jeunes, les éducateurs et les travailleurs sociaux	
<b>Développer une offre résidentielle de services</b>	Animer le Pôle ESS et favoriser les rapprochements avec les entreprises	
	Développer de nouveaux services aux personnes, aux entreprises	
<b>AXE 2 : RENOUVELLEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE</b>		
<b>Mener à bien un ensemble d'opérations pour la qualité des logements et des espaces</b>	Opérations sur les Pareuses	
	Opérations sur le parc dit « CRL » en QP (Neolia)	
	Poursuite de l'opération de réhabilitation de Berlioz	
	Interventions sur le parc Habitat 25 sur rue Rouget de l'Île et rue du Lycée (en QP)	
<b>Renforcer la gestion urbaine de</b>	Mobiliser la Stratégie de sureté	

<b>proximité</b>	Médiation de proximité sur les espaces publics, dont ceux de jeux et de loisirs	
<b>AXE 3 : COHESION SOCIALE</b>		
<b>Renforcer l'intégration sociale de groupes vulnérables</b>	Solidarité intergénérationnelle en faveur des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap et des personnes en difficulté	
	Renforcer les réponses sur les conflits familiaux et les violences conjugales	
	Augmenter le nombre de places sur les actions sociolinguistiques et l'apprentissage de la langue	
<b>Conforter les projets des équipements de quartier</b>	Soutenir la mission de développement social des Centres Sociaux	
	Créer une action « maison des parents » éclatée	
<b>Fédérer les acteurs autour d'un Projet Educatif Global</b>	Proposer des activités périscolaires de qualité et veiller à la cohérence des temps éducatifs.	
	Favoriser les passerelles et les parcours éducatif et culturel	
	Mobiliser les acteurs culturels et sportifs sur les parcours éducatifs	
	Prévenir les conduites à risque et renforcer l'éducation à la santé.	
	Renforcer l'éducation des élèves et de leurs parents à la laïcité. Renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment entre filles et garçons.	
<b>Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</b>	Prévenir le décrochage scolaire.	
	Développer la réussite scolaire Encourager l'ambition scolaire des jeunes.	
<b>Développer les démarches participatives</b>	Mettre en place un Conseil Citoyen	

## Le plan d'actions

### AXE 1 : EMPLOI ET INSERTION, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

ATOUTS	FAIBLESSES
Proximité avec la Suisse et dynamisation du commerce Niveau de chômage relativement faible	Ecart important entre les niveaux de salaire des transfrontaliers et des locaux ; salaire local faible Difficultés des entreprises locales à embaucher du fait de la fuite des personnes les plus qualifiées sur l'emploi transfrontalier, ce qui entraîne un déficit de compétitivité qui pèse sur les salaires Un niveau de formation et de qualification insuffisant Augmentation récente du chômage
RISQUES et CONTRAINTES	OPPORTUNITES
Dépendance de l'activité économique transfrontalière Aggravation des conditions d'inclusion active des personnes en difficulté : <ul style="list-style-type: none"><li>• Familles monoparentales et garde des enfants, obstacle à l'emploi</li><li>• Les difficultés linguistiques freinent l'intégration sociale</li><li>• Fracture numérique réelle</li></ul>	Un effort de formation et l'encouragement à la mobilité doivent permettre de mieux profiter des opportunités d'emploi: mettre en place un accompagnement renforcé ciblé sur les personnes qui peuvent accéder à l'emploi transfrontalier : Allemand, Anglais, formations validantes courtes très ciblées. Le secteur de l'ESS a de réelles possibilités de développement d'emplois utiles et accessibles à condition d'acculturer les habitants et les acteurs à ces nouvelles formes d'activité (autoécole solidaire, conciergerie, ressourcerie avec Préval)

## Données générales

### Zones d'activités économiques

Il existe deux ZAE au sein de la commune aux limites des zones d'habitat (Les Gravilliers, Grands Planchants Sud), et 6 autres à la proximité de la ville.

### L'activité agricole et sylvicole à maintenir

L'agro-alimentaire se signale par une hausse de l'emploi salarié (+9 %) au sein de la zone d'emploi, la plus forte progression de la région.

### Des pôles tertiaires en ville qui dynamisent l'économie locale

Le pôle tertiaire des Epinettes et des Capucins. Au niveau de la zone d'emploi, les secteurs de l'industrie et de la construction se caractérisent par une diminution de l'emploi salarié, baisse toutefois moins forte qu'au plan régional.

### Un hôtel d'entreprises

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier dispose d'un hôtel d'entreprises (3894 m<sup>2</sup>) à Houtaud, pour accueillir les jeunes entrepreneurs, qui souhaitent pérenniser leur activité.

### Actions en faveur de l'insertion

- une offre d'Insertion par l'Activité Economique diversifiée à travers la présence de 5 structures sur le territoire pontissalien mais qui reste fragile en raison notamment de leur modèle économique.
- Création récemment d'une activité nouvelle sur le territoire pontissalien autour du tri des déchets : 10 ETP supplémentaires en insertion. C'est une entreprise d'insertion qui a été retenue en partenariat avec le groupe Sita en réponse au marché lancé par Préval qui est le syndicat mixte de prévention et de valorisation des déchets du haut-Doubs.
- Préval est en réflexion autour de la création de ressourcerie/recyclerie sur le territoire du Haut Doubs associant les SIAE de la Ville à la démarche
- le **dispositif Emergences** porté par la Région et Franche Comté Active pour travailler à l'émergence de projets liés à l'ESS : l'idée est la création d'une conciergerie qui rapprocherait l'IAE du monde de l'entreprise et qui serait également une offre de service supplémentaire à proposer aux salariés locaux / création d'un garage et - ou auto - école solidaire en réponse au problème de mobilité, frein à l'insertion/un restaurant solidaire, etc.

Le diagnostic a mis en valeur la situation spécifique de Pontarlier en termes de chômage du fait de sa situation transfrontalière : un chômage réduit mais enkysté. Pour répondre à ce défi 3 objectifs stratégiques sont

- Mobiliser les outils pour réduire les freins à l'emploi
- Renforcer la coordination opérationnelle des acteurs
- Développer une offre résidentielle de services

Les Groupes de travail ainsi que l'atelier territorial ont permis de partager des observations et des propositions

## Observations

### De nombreux freins à l'emploi particuliers

- Les obstacles linguistiques doivent être nuancés : des écoles accueillent 60% d'enfants allophones, ce qui a un impact sur les conditions d'apprentissage et la relation avec les parents ; par contre, beaucoup de familles sont bilingues et la langue n'est pas toujours un obstacle dans la création d'entreprise. Cependant, la maîtrise de la langue reste une condition nécessaire pour l'intégration.
- « fracture numérique » : distinguer l'absence de matériel à la maison, les compétences très différentes selon les générations, la question des usages. Les inégalités semblent porter davantage sur la qualité des usages.
- La mobilité pour une formation ou un emploi est souvent liée à des possibilités d'hébergement. Expérience de l'action « 2 toits » pour un apprenti », action de solidarité intergénérationnelle qui permet d'accéder à des hébergements ruraux. Le permis de conduire et l'usage d'un véhicule restent une problématique centrale sur le territoire.
- S'agissant de la garde d'enfants, il faut distinguer les situations : couples qui travaillent en Suisse, femmes seules avec enfant, au travail, sur des horaires atypiques, en recherche d'emploi
- Un défaut d'information générale est constaté, notamment sur l'offre de formation qui est de ce fait sous-consommée. Par ailleurs, les acteurs de l'accompagnement méconnaissent la réalité fine des entreprises et des évolutions de métiers.
- L'accès aux stages connaît un vrai déficit qui conduit les jeunes à subir ce qui leur semble être une injustice et une discrimination.
- La question des seniors est un problème en forte progression : gestion de la pyramide des âges en Suisse défavorables aux seniors, allongement de l'âge de départ à la retraite.
- Le refus d'embaucher des jeunes par « manque d'expérience » rejoint la tendance à surqualifier les offres.

	Les jeunes proches de l'emploi	Les jeunes éloignés de l'emploi	Les femmes	Les seniors
Mobilité/hébergement				
Garde d'enfants				
information				
Offre d'emploi surqualifiée				
formation				
Accès aux stages et à l'alternance				
Freins sociaux à l'emploi				

**La coordination opérationnelle des acteurs est nécessaire pour optimiser les ressources disponibles**

- Il faut privilégier la mise en relation directe entre entreprises et acteurs sociaux de l'emploi (présentations réciproques, portes ouvertes, salons d'entreprises, travail sur les profils de postes), entre entreprises et éducation
- Une meilleure information au service de l'accès à la formation est impérative. Les formations mises en place par la Région et Pôle Emploi ne rencontrent pas toujours leur public : défaut d'information, représentations négatives des métiers. Il faut aussi interroger les objectifs fixés et la pédagogie : l'alternance et l'immersion en entreprise doivent être privilégiée ; des formations ciblées sur des besoins identifiés sur le Pays et en Suisse.
- Ceci suppose une GPEC pragmatique, s'appuyant sur l'expression des besoins des entreprises locales et suisses
- Garantir l'accès aux stages à tous les stades de la formation est un enjeu fort d'inclusion active et de lutte contre les discriminations.

### **Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire est possible**

Le collectif des structures de l'IAE (Insertion par l'activité économique) propose des actions accessibles à des publics qui ne peuvent entrer directement sur le marché, et qui produisent des services aux entreprises et aux personnes. Les bailleurs sont des donneurs d'ordre importants.

Cependant, ces structures ne disposent ni des capacités de gestion ni de la taille critique pour survivre dans un contexte économique déprimé.

La mutualisation n'est pas une option mais une obligation et le cadre de référence doit passer d'associations sociales à celui d'une entreprise de territoire économiquement viable et agissant en partenariat avec la collectivité et les entreprises pour produire des services de qualité.

Il existe un vrai potentiel de développement de l'ESS :

- Loi ESS
- Actions de la Région
- Traditions solidaires du haut-Doubs
- Projets en cours d'étude sur Pontarlier

La question est donc de « désenclaver l'ESS » en l'inscrivant dans la production d'une offre résidentielle de services qui peut être réalisée par des entreprises classiques, des services publics, des entreprises sociales, des réseaux de citoyens.

- Economie circulaire : recyclage, ressourcerie (projet avec PREVAL)
- Economie de la fonctionnalité : éco-mobilité
- Services aux personnes et aux entreprises : conciergerie, restaurant solidaire

Pour réaliser cette ambition, il faut :

- Elargir l'approche de l'ESS vers la notion d'entreprise sociale et l'économie collaborative
- Relier ESS et entreprises

- Conforter le modèle économique fragile en diversifiant les ressources
- Innover : par exemple, observer "l'école de production" à Dôle mise en place autour de la récupération du pneu

La Ville de Pontarlier pourrait à terme expérimenter une « entreprise de territoire », comme le groupe Archer à Romans qui est largement à l'origine des PTCE, Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

Une entreprise d'intérêt collectif se donne deux objectifs principaux :

- L'accompagnement de personnes mises en difficulté par la situation de l'emploi ;
- La recherche de partenariats territoriaux pour participer au développement de l'activité économique.

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont visées :

- La mise en place d'un ensemble de solutions d'accompagnement pour prendre en compte la spécificité de chacun et répondre à la pluralité des besoins.
- Une recherche d'activités nombreuses et diversifiées pour tendre vers l'objectif d'un travail pour tous.
- La coopération et la mutualisation au cœur des actions de développement
- La recherche d'autofinancement et de ressources locales citoyennes
- Une démarche d'entrepreneuriat social et d'innovation

### **Création d'entreprises, beaucoup de dispositifs qui ne surmontent pas les fragilités**

- Beaucoup de dispositifs d'accompagnement
- De nombreux projets d'entreprises relèvent de l'auto-entrepreneuriat et/ou ne sont pas viables
- Peu d'habitants des quartiers et peu de femmes intègrent les dispositifs d'accompagnement.

### **Les objectifs opérationnels**

#### **Mobiliser les outils pour réduire les freins à l'emploi**

##### **Cellule stages/Mobilité/hébergement**

- Identifier les jeunes qui ne trouvent pas de stage du collège au lycée
- Organiser une journée de « speed dating » entreprises-jeunes-éducation-formation sur le modèle « circuit court » de mise en relation directe
- Aider l'obtention du BSR et du permis de conduire pour plus de mobilité
- Identifier les opportunités d'hébergement en lien avec une solution formation ou emploi
- Poursuivre l'action « roue de secours »

### **Accompagner les jeunes adultes 16-30 ans privés d'emploi**

- Renforcer les chantiers éducatifs (ADDSEA)
- Développer des formations locales correspondant à des besoins identifiés pour demandeurs d'emploi au niveau local et transfrontalier
- Mettre en place des formations courtes pour emplois saisonniers
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la Garantie Jeunes en prenant en compte les difficultés spécifiques liées au logement et à la mobilité. La Garantie devrait concerner 60 jeunes en 2015 sur le territoire du Haut-Doubs..
- Accompagner les jeunes par la mobilisation des contrats aidés et favoriser le recours aux réseaux de parrainage
- favoriser le recours à l'alternance
- Renforcer les actions femmes, telle que celle mise en place par le MEDEF

### **Elaborer un plan d'actions « séniors**

- Proposer aux entreprises d'organiser la transmission des savoir-faire des seniors aux jeunes
- Diffuser la notion de « passeport professionnel » qui permet la validation de compétences par l'entreprise
- Mobiliser le contrat de génération et le mécénat de compétences et pour les plus éloignés de l'emploi, mobiliser les contrats d'inclusion que sont les CAE et les CIE.

### **Renforcer la coordination opérationnelle des acteurs**

### **Partager l'information sur l'offre de formation**

- Informer les travailleurs sociaux sur l'offre de formation
- Utiliser les « jeudis de la formation » proposés par le CD 25

### **Renforcer la connaissance des entreprises et de leurs besoins par les jeunes, les éducateurs et les travailleurs sociaux**

- Organiser des visites d'entreprises
- Publier des fiches métiers attractives (vidéo ?)
- Formation des travailleurs sociaux à la connaissance des entreprises
- Un annuaire interactif des acteurs
- Favoriser le monitorat d'entreprises

### **Développer une offre résidentielle de services**

### **Animer le Pôle ESS et favoriser les rapprochements avec les entreprises**

- Etudier l'hypothèse de création à terme d'une entreprise de territoire
- Favoriser le rapprochement entre entreprises et Entreprises sociales (achats, montage de services communs, mécénat de compétences)
- favoriser l'emploi et l'insertion de proximité dans la réalisation des programmes de travaux et d'investissements se réalisant sur les quartiers politique de la ville (employer des résidents des QPV, recourir aux SIAE...).

### **Développer de nouveaux services aux personnes, aux entreprises dans une logique d'utilité sociale et de développement durable**

- Identifier les besoins en services : un service de traduction multilingue, des conteneurs pour le tri, covoiturage et prêt de vélo-cyclo
- Mettre en œuvre le projet d'économie circulaire avec PREVAL
- Etudier le projet de conciergerie
- Réfléchir à un lieu "cyberespace" permettant notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un accès facilité à internet et à du matériel informatique pour l'accomplissement de leurs démarches administratives.

## AXE 2 : RENOUVELLEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une ville et des quartiers à dimension humaine</p> <p>Qualité paysagère</p> <p>Des opérations de renouvellement urbain largement engagées sur Berlioz et appréciées par la population</p> <p>Des équipements de proximité dans chaque quartier</p>	<p>Tension forte sur le marché immobilier et difficultés d'accession pour des ménages modestes</p> <p>Sous-occupation de logements habités par des personnes âgées</p> <p>problèmes d'isolation thermique</p> <p>Les « quartiers » concentrent 97% du logement social du Haut-Doubs; peu de mixité fonctionnelle</p> <p>Quelques points sensibles comme « la dalle » ; enjeux de gestion de certains espaces publics aménagés</p>
RISQUES et CONTRAINTES	OPPORTUNITES
<p>Aggravation des conditions d'inclusion active des personnes en difficulté</p> <p>Pénurie de logements du fait d'un foncier élevé</p> <p>Charges ressenties comme élevées</p>	<p>L'existence d'équipements de quartier doit permettre des projets de développement social de proximité</p> <p>Stratégie d'aménagement urbain de la collectivité</p>

### Données

#### HABITAT

##### Le parc d'habitat social

Au 1er janvier 2013 il était recensé près de 1 300 logements sociaux offerts à la location (source RPLS). Un seul logement locatif très social (LCTS) est recensé dans le parc privé sur la commune (5 autres dans l'intercommunalité). Compte tenu de l'insuffisance de parc social public, un parc social privé existe de fait.

##### La copropriété

Parmi le parc de logements privés en copropriété, 1,2 % du parc avait un classement cadastral de 7 et 8 (les plus médiocres) alors que ce chiffre est de 0,75 % dans le Doubs.

## CADRE DE VIE

### STRATEGIE GLOBALE DE SURETE

#### Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Il a été créé en 2003 et co-présidé par le Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier. Les grandes orientations de la politique communautaire de prévention de la délinquance sont définies par le CISPD et formalisées et déclinées en actions opérationnelles dans un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention.

#### L'observatoire de la sécurité

L'observatoire de la Sécurité se réunit tous les 1 mois 1/2 - 2 mois pour recenser, analyser et traiter les événements perturbateurs de la vie sociale, et/ou constitutifs de l'insécurité. L'objectif initial de cette instance est de doter le territoire d'un dispositif de recensement des principaux événements perturbateurs de la vie sociale pour constituer un instrument de mesure et d'analyse utile à la prise de décision, et *in fine* à l'action. La démarche consiste à recueillir de la manière la plus exhaustive possible les faits d'incivilités et de petite délinquance qui, bien que ne faisant pas l'objet de plainte ou de poursuite judiciaires, contribuent ou peuvent contribuer à l'émergence d'un climat d'insécurité.

Cette instance réunit chaque mois les partenaires qui, dans le cadre de l'exercice de leur profession, peuvent être confrontés à ces troubles de la vie quotidienne, et du vivre ensemble. Parmi eux, les chefs d'établissements scolaires, les bailleurs sociaux, les structures, organismes et associations à vocation sociale (CCAS, prévention spécialisée, le Point d'accueil et d'écoute Jeunes, le Dispositif Logement Haut Doubs....), la police et la gendarmerie nationales, la police municipale et les services municipaux, les maisons de quartiers, la société de transport, les élus de la CCL..... Le recensement est organisé par chaque partenaire, tous les mois, sur la base d'un formulaire commun appelé fiche de signalement.

La réunion mensuelle permet aux partenaires de partager l'information, de l'analyser, de la comprendre et ainsi de proposer des actions ou interventions en réponse aux problèmes signalés. Celles-ci peuvent être d'ordre :

- technique : installation d'un abri bus, création d'une piste cyclable
- sociale : orientation sur un organisme ou une structure comme le CCAS, ou le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes pour le signalement d'une personne isolée ou d'un jeune en souffrance (...)
- policière : passages, surveillances, contacts, rappels à l'ordre ou à l'infraction (...)
- éducative : actions thématiques (alcool, jeux dangereux, cyberdépendances, violences verbales...), prévention spécialisée...

Autre fonction de l'observatoire : proposer et mettre en place, dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaire, des actions de prévention sur des thématiques prégnantes pour le territoire et notamment sur les conduites à risques : alcool, jeux dangereux, cyberdépendances, harcèlement et violences quotidiennes à l'école ...

## Diagnostic

La question du cadre de vie est considérée comme déterminante par les habitants. Il est proposé une approche par mini-plans d'action sur des sites identifiés avec deux enjeux

- Mener à bien un ensemble d'opérations pour la qualité des logements et des espaces
- Renforcer la gestion urbaine de proximité

Le marché immobilier est caractérisé par :

- Une perte démographique sur la ville de Pontarlier due à l'attractivité des villages (prix du foncier, faible distance des services de centralité)
- Une vacance quasi-nulle des locations
- Un coût élevé du foncier qui pèse sur les opportunités d'achat des ménages et sur les budgets des opérations de construction
- Une concentration de logement social public et privé sur la ville de Pontarlier: 1314 logements sociaux à Pontarlier, pour un total de 1367 sur la Communauté de communes
- Un déficit sur le Haut-Doubs en matière de logement social : le pays du Haut-Doubs offre 3,6% du logement social du Doubs alors qu'il représente 5% de la population
- Une complémentarité entre Parc Locatif Privé et Parc Locatif Social avec des prix de location en PLP supérieurs à la moyenne départementale, ce qui exprime une tension forte du marché « Dans les secteurs traditionnellement les plus chers du département (zone frontalière), la complémentarité économique des deux parcs est constatée, avec la plupart du temps, et ce, quelle que soit la taille des logements, des loyers du parc social qui sont inférieurs d'au moins 30 % à ceux du parc privé » « Ainsi le secteur frontalier de Pontarlier-Mouthe, où les loyers progressent le plus rapidement, est en moyenne plus cher que celui de Besançon (CAGB). Au 01/01/2014, le loyer mensuel moyen hors charges au m<sup>2</sup> était de 9,5 € dans la zone Pontarlier-Mouthe contre 9,1 € sur l'agglomération de Besançon, et ce malgré une structure de parc passablement différente, le parc bisontin faisant une plus large place aux petits logements traditionnellement plus chers au mètre carré. Par rapport aux secteurs ruraux, la zone frontalière en général et le secteur de Pontarlier-Mouthe en particulier continue de creuser la différence : considérant les quatre secteurs régionaux les moins chers l'écart moyen, tous types de logements confondus, était de 3,5 €/m<sup>2</sup> début 2014 contre 3,1 €/m<sup>2</sup> début 2009 »<sup>5</sup>.
- Un prix de location moyen du PLS en dessous de la moyenne départementale qui a pour effet de freiner les mobilités malgré qu'une partie de ce parc est ancienne et de faible performance énergétique.

---

<sup>5</sup> Les niveaux de loyers au 1er janvier 2014 et leur évolution entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2014 dans le Parc Locatif Privé loué vide de la Région de Franche-Comté

PLP	Secteurs	Nombre de pièces				
		1	2	3	4	5
	1- Grand Besançon	12,2	9,7	8,1	7,4	7,4
	2- Pays de l'Aire Urbaine de Montbéliard	11,3	8,5	7,5	6,5	6,6
	3- Pays du Doubs Central	9,9	8,4	6,2	6,1	5,1
	4- Pays Loue-Lison et Pierrefontaine-Vercel	8,2	6,4	6,3	5,5	5,5
	5- Zone frontalière	12,3	9,9	8,3	7,7	7,3

PLS	Secteurs	Nombre de pièces				
		1	2	3	4	5
	1- Grand Besançon	7,7	6,0	5,6	5,1	5,1
	2- Pays de l'Aire Urbaine de Montbéliard	7,3	6,0	5,5	5,2	5,1
	3- Pays du Doubs Central	8,7	6,0	5,0	4,8	5,2
	4- Pays Loue-Lison et Pierrefontaine-Vercel	6,3	5,3	5,0	5,0	5,1
	5- Zone frontalière	7,4	5,9	5,5	5,1	4,8

Tableau 2 : Récapitulatif des loyers moyens mensuels au m<sup>2</sup> hors charges relevés dans le PLP et le PLS par secteur PDH au 01/01/2012 Source : ELR – Adil25/DREAL-FC & RPLS – DREAL-FC

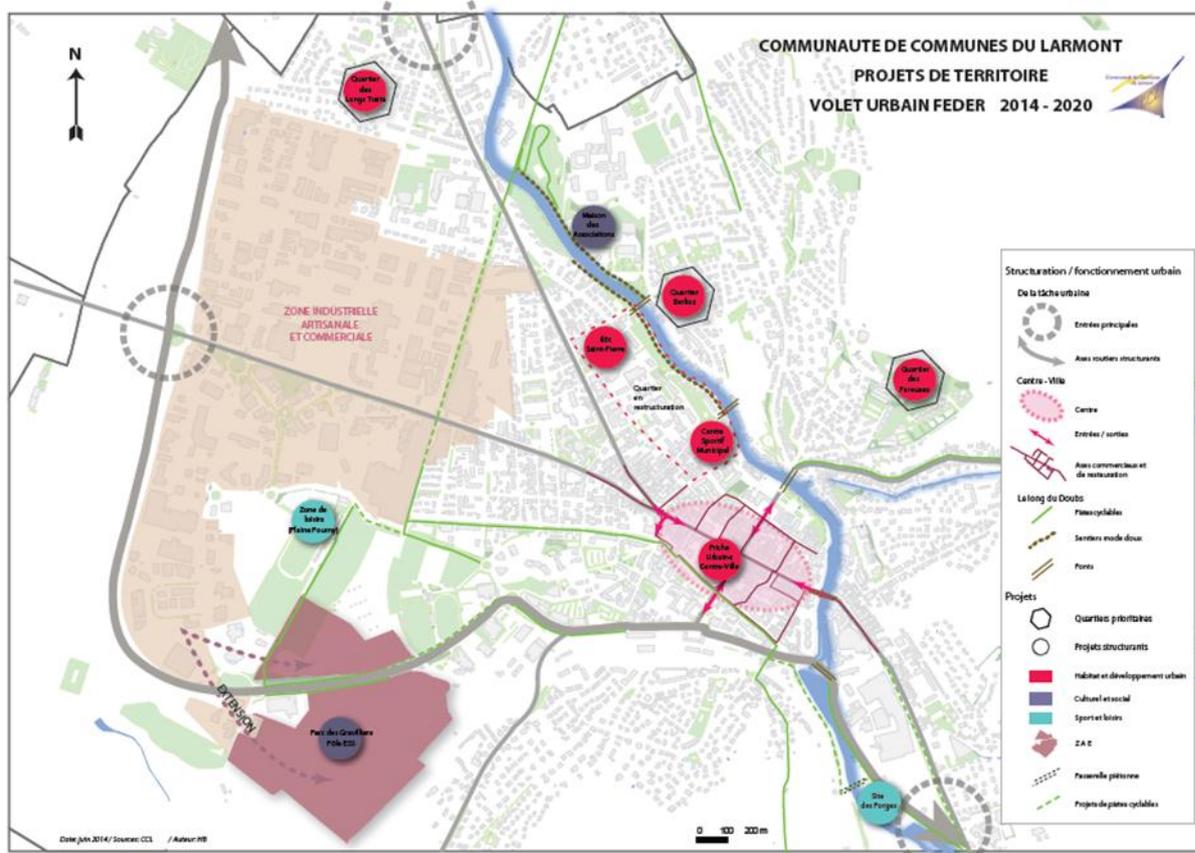
- des quartiers conservent une « mauvaise réputation », comme les Pareuses », malgré les transformations physiques, ou les "CRL"
- le centre-ville ancien connaît une vacance plus forte due à des raisons techniques : problèmes successoraux, refus des bailleurs privés de louer dans l'attente d'une rénovation, état des logements)
- file d'attente : faiblesse de la réponse au DALO et aux enjeux d'accessibilité
- poids de l'isolation thermique

Quelles réponses pour une meilleure attractivité des territoires et une diminution de la pression du foncier par la construction de logements. ?

Le Projet Urbain d'agglomération dont le volet habitat vaudra PLH sera élaboré à horizon 2017.

La stratégie est de mener à bien des opérations d'aménagement afin de libérer du foncier pour des opérations de forte qualité urbaine permettant la construction neuve. Par ailleurs, la ville mène une action sur le Centre pour améliorer l'habitat ancien privé.

Pour s'inscrire dans cette perspective, la ville élabore un plan d'aménagement qui réintègre les quartiers dans la ville en s'appuyant sur la qualité paysagère et des projets de construction pour diminuer la pression foncière et détendre le marché.



- des opérations sur du foncier maîtrisé par la collectivité pour produire des logements durables (maisons individuelles des Pareuses, renouvellement urbain du site CTM-centre sportif, Faubourg Saint-Etienne, Lycée)
- une intervention globale sur le centre-ville ancien avec l'appui d'une OPAH sur les îlots dégradés et les îlots repérés pour des opérations de densification.  
Des actions fortes pour l'isolation thermique des bâtiments et des logements
  - la collectivité donne l'exemple sur ses bâtiments
  - le projet d'appartement pédagogique
  - mobilisation du PRIS et d'Effilogis
  - projets d'isolation dans le cadre de l'ANAH

Cette action intra-muros devra être relayée par un programme de constructions dans la Communauté de communes.

Cette triple condition : construction neuve sur Pontarlier, diffusion du logement social dans le pays et intervention sur le parc privé est nécessaire pour satisfaire deux exigences

- achever le programme de démolitions de l'ORU Berlioz. Les 2 tours doivent être démolies à horizon 10-15 ans, ce qui suppose de sortir en amont des opérations pour accueillir les 92 ménages résidents de ces tours, en prenant en compte le faible désir de mobilité.
- Produire du logement pour s'approcher de la moyenne départementale

Une pédagogie en direction des élus des petites communes est nécessaire pour convaincre de l'intérêt local de produire du logement conventionné (libérer les grandes maisons sur-occupées, accueillir les PA/PMR, faciliter l'arrivée de nouveaux habitants pour conforter les services comme l'école)

## Les enjeux de Gestion urbaine

La question du cadre de vie suppose une action coordonnée des acteurs, mobilisant les interventions des bailleurs, notamment la présence physique et la prévention situationnelle, le renforcement de la médiation et les outils de la stratégie globale de sûreté

- Agir sur un nombre limité de jeunes produisant des désordres liés au trafic de stupéfiants (« la dalle »),
- Intervention sur les incivilités qui exaspèrent (conduite routière, bruit, dégradations de l'éclairage)
- Intervention sur les appropriations « privatives » d'espaces publics et notamment d'espaces de jeux et de loisirs (skate parc)
- Lumière sur le skate parc et sur la voie verte, les Pareuses et le Grand Longs Traits
- Sécurisation des parkings des Symphoriales et rue du Lycée

Les moyens humains à renforcer

- Gardien d'immeuble avec profil médiation sociale
- Utilisation de l'appartement pédagogique
- Services civiques pour animer des espaces publics
- Demande d'un second adulte-relais

## Objectifs opérationnels

**Mener à bien un ensemble d'opérations pour la qualité des logements et des espaces**

### Opérations sur les Pareuses / Habitat 25

Les priorités des habitants :

- Isolation phonique et thermique
- Sécurité des entrées
- Respect des espaces verts : gérer les usages entre générations
- Lumières dans les entrées rue Maurice Cordier
- Lumière parc des pareuses

Ce quartier voit perdurer une « mauvaise réputation » liée à l'histoire.

Habitat 25 interviendra sur 160 logements au total d'ici 2020 en 3 opérations distinctes

- Rue du Docteur Marguet (64 logements) en 2016 : programme de 3 M€ (54688€/logt)
- en 2016/2017 : 55 logements rue Cordier
- en 2017-2018, 40 logements rue Schœlcher

Habitat 25 prévoit aussi une intervention sur la dalle (travaux de fermeture et de sécurisation pour 274000€ (dossier FIPD) à quoi s'ajoute un dossier de vidéo-

surveillance (projet 2016 sur enveloppe centralisée FIPD), ainsi que l'externalisation des locaux vide-ordures (subordonnée à la politique de tri sélectif de la CC). Enfin Habitat 25 confirme la présence d'un gardien de proximité

### **Opérations sur le parc dit « CRL » en QP / Neolia**

Les priorités des habitants :

- Isolation phonique et thermique
- Sécurité des entrées
- Lutter contre les jets de détritrus
- Respect des espaces verts : gérer les usages entre générations
- Ralentisseurs et/ou sens de circulation unique

Les projets de NEOLIA :

- Réhabilitation des 4 bâtiments de Jules Verne. Travaux d'isolation thermique, système de chauffage, fenêtres et portes, toiture et façades.
- Le gain sur la facture énergétique sera supérieur à l'augmentation de loyers (10 c du M2 de surface corrigée) augmentée de la participation aux économies d'énergie
- Démarrage des travaux en 2015
- Par ailleurs, il semble nécessaire d'améliorer le traitement des espaces extérieurs rue Jules Verne et de conforter les interventions rue des Déportés notamment sur les caves. Dans le cadre de la stratégie de sûreté, la réhabilitation doit être accompagnée d'un travail sur les usages des espaces dans une logique de résidentialisation

### **Interventions sur le parc Habitat 25 sur rue Rouget de l'Île et rue du Lycée en QP**

Les priorités des habitants

- Isolation phonique et thermique
- Sécurité des entrées
- Lutter contre les jets de détritrus
- Respect des espaces verts : gérer les usages entre générations
- Passerelle piétons

Intervention d'Habitat 25 sur les rues du Lycée et Rouget de l'Île pour 115 logements (dont 67 rue du Lycée)

- Rue du Lycée : 50K€/logement pour obtenir 30% d'économies d'énergie
- Rue Rouget de l'Île, l'intervention devra être intégrée dans le nouveau PSP 2018 qui sera étudié courant 2016

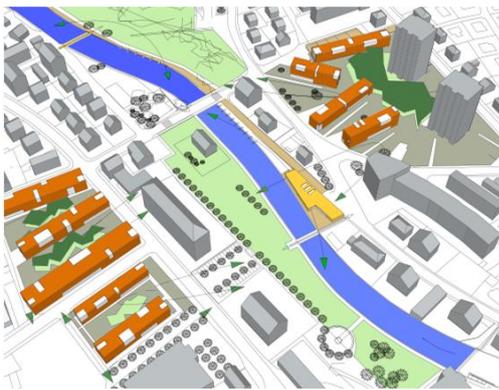
Habitat 25 confirme sur ce secteur la présence d'un gardien de proximité.

### **Poursuite de l'opération de réhabilitation de Berlioz /Idéha**

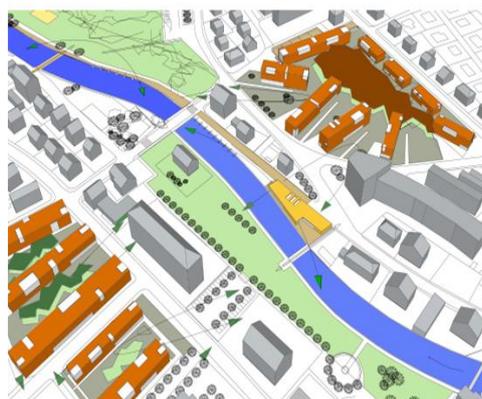
Démolition à 10-15 ans des 2 tours restantes. Prévoir un plan de travaux transitoires sur les halls et les pieds d'immeubles notamment

Cette démolition s'inscrit dans la continuité urbaine de la première opération et lui donnera son achèvement.

La mise en forme, le développement d'une nouvelle composition urbaine sur le site permettra la restructuration des espaces extérieurs et notamment l'ajustement de la gestion des stationnements et des garages dans le cadre des opérations successives.



Phase 1 achevée



Phase 2 à réaliser



## **Renforcer la gestion urbaine de proximité**

### **Stratégie de sûreté**

La Stratégie de sûreté propose une démarche globale qui allie prévention, médiation, protection et accompagnement.

Parmi les objectifs qui concernent la Politique de la Ville et le FIPD :

- Refondre le CISPD
- Recentrer la prévention spécialisée sur son cœur de métier
- Augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée aux chantiers d'insertion pour les jeunes de 18/25 ans.
- Conforter les actions tendant à renforcer la présence de ressources humaines dans les quartiers, complémentaires aux dispositifs de vidéo surveillance, déjà mises en œuvre par les bailleurs sociaux (gardiens de proximité) , la maison de quartier des pareuses et la MJC des capucins/ le centre social Berlioz (1 poste adulte relais) et l'opérateur de transport Pontabus (agent d'ambiance) par une police municipale de proximité. L'Etat peut appuyer cette stratégie en mobilisant des contrats aidés
- Mettre en place la vidéo-protection.

### **Médiation de proximité sur les espaces publics, dont ceux de jeux et de loisirs**

- Développer des aires de jeux pour les petits à côté du skate parc de la plaine des Ouillons et des jardins des Grands traits
- Améliorer l'éclairage de ces espaces et sur la voie Verte
- Animations de rue
- EMA (équipe mobile d'animation)
- Mobilisation des services civiques

- Utiliser l'appartement pédagogique dans le quartier des Pareuses pour des actions améliorant l'usage des logements et les relations sociales
  - Sensibiliser le public au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage
  - Sensibiliser le public aux économies d'énergie
  - Favoriser la création de liens sociaux, l'autonomie et le bien être des ménages dans leur logement
  - Prévenir les impayés de loyers
  - Informer, conseiller et orienter sur tout type de demande concernant le logement
  - Mobiliser des services civiques pour l'animer en lien avec les services et les partenaires
- Mise en place de plans d'action par site.

## AXE 3 : COHESION SOCIALE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des équipements de proximité dans chaque quartier</p> <p>Une vie associative dense, notamment sportive, avec 400 associations</p> <p>Des équipements qui favorisent la circulation des habitants de la ville vers les « quartiers »</p> <p>Une carte scolaire favorable à la mixité avec 3 collèges et des partenariats avec les écoles</p> <p>Un PEdT signé.</p>	<p>Précarisation de la population des quartiers</p> <p>Les grands ados et jeunes adultes sont difficiles à toucher</p> <p>Difficultés d'intégration sociale des communautés issues de l'immigration, barrière de la langue</p> <p>Les Pareuses : plus marqué socialement avec des enjeux de multi culturalité et d'inter génération du fait de l'absence de turnover. Mauvaise réputation, dégradation d'image</p>
RISQUES et CONTRAINTES	OPPORTUNITES
<p>Aggravation des conditions d'inclusion active des personnes en difficulté</p> <p>Beaucoup d'efforts de concertation et de participation avec peu de résultats apparents</p>	<p>L'existence d'équipements de quartier doit permettre des projets de développement social de proximité</p> <p>Poursuivre le PRE avec des plans d'actions sur les 3 groupes scolaires (Joliot-Curie-hors REP, Pergaud, Cordier) et les 3 collèges ( Lucie Aubrac, Grenier, Malraux)</p>

## Données

### Education :

#### Etablissements scolaires

- 8 écoles maternelles publiques
- 6 écoles élémentaires publiques
- 1 école maternelle et primaire privée
- 3 collèges publics, 1 collège privé
- 1 lycée public, 1 lycée privé, 1 lycée professionnel public, 3 lycées professionnels privés

En 2014, la Ville a enregistré 1446 élèves des écoles publiques de Pontarlier (566 maternelles + 848 élémentaires + 32 CLIS)

## PEDT

La Ville s'est engagée dans la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014. La réforme s'organise sur 9 demi-journées réparties sur 5 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi).

Les activités périscolaires proposées sont :

- Les études surveillées pour les enfants des écoles élémentaires du CP au CM2 de 15h45 à 16h45
- Les activités d'éveil construites sur la base des 4 thématiques retenues : éducation par le Sport, l'Art et la Culture, la Citoyenneté et le « vivre ensemble », l'éducation aux Médias. Elles sont organisées de 15h45 à 16h45 dans les écoles maternelles, et de 16h45 à 17h45 dans les écoles élémentaires.

Le PEDT s'articule autour de 3 axes :

1. Organiser la réforme du temps scolaire avec les objectifs d'améliorer le rythme de l'enfant et de lui apporter du confort dans son quotidien
2. Enrichir l'offre périscolaire existante, la rendre plus qualitative et l'étendre aux écoles élémentaires de la Ville
3. Enrichir le présent PEDT à travers les observations faites tout au long de l'année et le bilan annuel réalisé en Juillet 2015

## PRE

La Ville s'est engagée dans le PRE depuis 2008.

- 122 enfants suivis en 2013 dont 86 enfants âgés de 12 à 16 ans : les bénéficiaires sont donc majoritairement collégiens.
- La complexité de problématiques nécessite un réseau large de partenaires. Partenaires principaux : CG, Maison de quartier, CMPP, Res'Ado, PJJ, assistance sociale, ADDSEA, spécialistes, etc.
- Les actions collectives mises en place :
  - Atelier expression écrite et orale
  - Atelier Brevet
  - Pass'Sport Forme
  - Alternative Exclusion
  - CLAS (accompagnement scolaire des enfants de 6 à 16 ans, aux centres sociaux)
  - Sortie Fabrika Sciences
- Problématiques identifiées sont :
  - Absence « d'aide aux devoirs » pour les plus de 16 ans
  - Prise en charge dyslexie
  - Elèves décrocheurs récurrents dans la matière de l'Anglais
  - Nécessité de lieu ressource pour les parents

## Prévention spécialisée

La prévention spécialisée s'organise autour du service de prévention spécialisée, la structure Point Rencontre Jeunes (PRJ) Episode et le chantier éducatif d'insertion pour les 18/25 ans.

## **Solidarité, santé**

### Equipements pour la petite enfance

3 crèches publiques, 2 crèches privées

## CCAS

De nombreuses activités sont mises en place par le **CCAS**.

### Activités CCAS

Services maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

- le repas à domicile
- les téléalarmes
- les animations destinées aux personnes âgées isolées
- thé dansant

Services et actions en faveur des personnes en difficulté

- service social
- dispositif veille mobile
- travail de coordination avec associations autour de la question de l'urgence sociale
- coordination médico-sociale
- une épicerie solidaire
- le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)
- les aides financières

Services en faveur des familles et des jeunes adultes

- le Relais Petite Enfance
- les crèches et un multi-accueil

## **Observations**

### **Les enjeux d'intégration sociale**

- L'ARS mène une action de « territoire de proximité et de santé » qui est centrée sur l'éducation et la prévention. Les thèmes sont nombreux : maladies chroniques, nutrition et hygiène de vie, addictions, sexualité.
- L'isolement des personnes âgées : des PA occupent des logements en sur-occupation mais ne veulent pas quitter leur environnement. Des personnes en centre-ville ont peu de relations sociales et vivent dans des logements qui se dégradent. Peu d'accès aux aides à domicile du fait des seuils de revenus.
- Peu de réponse sur l'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite.
- La demande sociale qui s'exprime dans les lieux d'accueil comme le CMS : prévalence forte des couples en difficulté et des conflits familiaux assortis de violences, jeunes actifs de 18/30 ans qui ont intégré le parc privé et espéré un emploi en Suisse et se retrouvent pris au piège.
- Le climat augmente le poids des charges liées à l'énergie
- Attention aux stéréotypes appliqués aux publics : les professionnels et les institutions appliquent aux usagers leur grille de lecture des besoins sociaux : par exemple, l'enjeu de la maîtrise de la langue est affiché du point de vue de l'objectif d'assimilation, et non du point de vue de l'utilité sociale. De même, l'injonction de participation des enfants aux aides aux devoirs relève d'une vision de la réussite scolaire qui n'est pas celle de tous

## La question de la réussite éducative

- L'existence du Programme de réussite éducative, du PEDT, de bonnes relations entre équipements de proximité et écoles, la carte scolaire des collèges sont des acquis à conserver.
- **La proposition centrale est d'augmenter l'ambition de ces programmes en proposant un Projet Educatif Global**
- Thème 1 du Projet Educatif Global : favoriser la continuité éducative en « soignant » les passerelles « petite enfance/1<sup>er</sup> degré », CM2/6<sup>e</sup>, orientation à la fin du collège. L'enjeu est de construire des parcours éducatifs et culturels pour le jeune de 0 à 18 ans.
- Thème 2 : renforcer le dialogue entre les parents et l'école.
- Thème 3 : susciter l'ambition éducative chez les jeunes, notamment les jeunes filles issues de l'immigration
- Sur ces 2 thèmes qui appellent un travail de développement social avec les familles, le rôle d'interface des équipements de proximité est recherché : pourquoi pas une « maison des parents » éclatée dans les équipements et les établissements
- Thème 4 : Une forte volonté des équipements culturels d'être partenaires de l'action éducative, pas seulement sur l'éducation artistique mais aussi sur les compétences liées aux apprentissages fondamentaux et à la citoyenneté ( cf Crédits DRAC possibles)

## Une possible structuration

	Petite enfance	1 <sup>er</sup> degré	Collèges	lycée
<b>REP</b>		Pas d'éducation prioritaire		
<b>dispositifs</b>		PEDT		
		PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE		
<b>coordination</b>	Ville de Pontarlier IEN (pour le 1 <sup>er</sup> degré)		Direction du collège avec les outils du PRE et du département	
<b>Intervention des équipements de proximité</b>	parentalité « Maison des parents » éclatée		Ambition éducative →	
<b>Culture et sport</b>				→

## Objectifs opérationnels

Renforcer l'intégration sociale de groupes vulnérables

Solidarité intergénérationnelle en faveur des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap et des personnes en difficultés

- Produire des logements adaptés
- Mener des actions de voisinage anti solitude
- Développer le micro-crédit
- Mettre en place la mutuelle pour tous

### **Renforcer les réponses sur les conflits familiaux et les violences conjugales**

- Mettre en place une action de médiation familiale telle que celle soutenue par le CCAS avec l'association "La Marelle"
- Rechercher de nouvelles réponses en matière de violences conjugales (Assises du social, logement d'éviction du conjoint violent ...)

### **Augmenter le nombre de places sur les actions sociolinguistiques et l'apprentissage de la langue**

- Evaluer la qualité des formations délivrées
- Rechercher les moyens de renforcer cette offre en mobilisant les partenaires publics et privés et les volontaires

### **Conforter les projets des équipements de quartier**

### **Soutenir la mission de développement social des Centres Sociaux ( MJC/Berlioz, MPT des Longs Traits, MQ des Pareuses, collectif Parloncap)**

- Des travailleurs sociaux qui accompagnent les jeunes dans leur recherche d'emploi
- Renforcer la dimension participative des actions comme le RERS
- Accompagner le Centre Berlioz dans son besoin de locaux en étudiant une répartition nouvelle des activités proposées dans EPISODE.

### **Créer une action « maison des parents » éclatée**

- Non pas créer un lieu de plus mais une action multi-sites s'appuyant sur les ressources de la petite enfance, par exemple 1 LAEP contractualisé avec la CAF et rayonnant sur la ville en lien avec les centres sociaux et l'école.
- La « maison des parents » s'appuie sur l'accueil des enfants pour engager un processus d'écoute et de dialogue avec les parents
- Elle intègre et s'appuie sur les avec des espaces dédiés dans les écoles et les collèges.
- Ces lieux d'écoute ont pour objectif l'éducation des enfants, l'éducation à la santé, le lien avec l'institution scolaire
- Renforcer la présence des parents à l'école notamment au collège et au lycée

### **Fédérer les acteurs autour du Projet Educatif Global**

### **Proposer des activités périscolaires de qualité et veiller à la cohérence des temps éducatifs.**

- Produire le référentiel d'évaluation du PEDT

- Elaborer les nouveaux projets d'école et les articuler avec le PEDT

#### **Favoriser les passerelles et les parcours éducatif et culturel**

- Travailler avec le secteur Petite Enfance la préparation de l'entrée à l'école
- Mettre en place le cycle 3.
- Agir sur les représentations en lien avec l'orientation de fin de 3°

#### **Mobiliser les acteurs culturels et sportifs sur les parcours éducatifs**

- A l'instar du Musée, favoriser les actions durables sur les activités ponctuelles ; promouvoir le jumelage entre classes et équipements culturels
- S'appuyer sur les clubs sportifs pour mener des actions d'information sur l'emploi et la santé

#### **Prévenir les conduites à risque et renforcer l'éducation à la santé.**

- Prise en compte des priorités identifiées par l'ARS
- Prendre en compte les constats santé faits par les clubs sportifs
- Action contre l'obésité

#### **Renforcer l'éducation des élèves et de leurs parents à la laïcité. Renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment entre filles et garçons**

- Identifier les « ressources » pour le développement de la citoyenneté, comme le volet citoyenneté du PEDT, les équipements culturels, le conseil citoyen
- Mettre en place une formation des enseignants et des travailleurs sociaux sur la laïcité
- Etre vigilant sur les atteintes à l'égalité comme l'accès aux stages
- Observer les inégalités filles-garçons dans l'accès aux activités et l'orientation

#### **Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

#### **Prévenir le décrochage scolaire**

- Travailler avec le Département pour optimiser la prévention spécialisée, en s'appuyant sur la démarche actuellement engagée par le Département pour développer les leviers de la prévention et organiser la prévention spécialisée à partir des collèves
- Mieux discriminer ce qui relève du PRE et du droit commun
- Mettre en place un guichet unique des ressources pour les adolescents
- Travailler sur les prises en charges précoces et les alternatives à l'exclusion

#### **Développer la réussite scolaire - Encourager l'ambition scolaire des jeunes.**

- Développer dans chaque école maternelle située en QPV l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en mettant en œuvre un projet éducatif partagé par les parents et la collectivité en charge de la petite enfance.
- Développer et systématiser dans chaque école élémentaire le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

### **Développer les démarches participatives**

#### **Mettre en place un Conseil Citoyen**

Voir infra p53

## **AXE 4 : CITOYENNETE**

Le bien vivre-ensemble est la finalité même de la politique de la ville.

Les enjeux de citoyenneté et de partage des valeurs républicaines ont pris un relief particulier à l'occasion des événements dramatiques de janvier 2015.

Aussi le contrat de ville de Pontarlier mobilise de nombreux objectifs opérationnels dans un Axe « Citoyenneté » transversal.

Il s'agit d'abord de promouvoir la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, et de soutenir la jeunesse. Ces 3 enjeux transversaux sont rappelés par la loi de refondation de la Politique de la ville. Il s'agit ensuite de faire la pédagogie des valeurs républicaines et de la laïcité notamment mais pas seulement à l'école où le principe de coéducation doit être régénéré.

Il s'agit enfin de soutenir les associations locales et renforcer la participation par la mise en place du Conseil Citoyen.

Sont plus particulièrement identifiés les programmes suivants :

- Cellule stages/Mobilité/hébergement
- Mobiliser la Stratégie de sureté
- Médiation de proximité sur les espaces publics, dont ceux de jeux et de loisirs
- Solidarité intergénérationnelle en faveur des personnes âgées et des personnes souffrant de handicap
- Renforcer les réponses sur les conflits familiaux et les violences conjugales
- Augmenter le nombre de places sur les actions sociolinguistiques et l'apprentissage de la langue
- Créer une action « maison des parents » éclatée
- Mobilisation des acteurs culturels et sportifs sur les parcours éducatifs
- Promotion des valeurs républicaines
- Mettre en place un Conseil Citoyen

## Le dispositif de gouvernance

Le dispositif de gouvernance du CV répond aux enjeux définis :

- Approche multilatérale du partenariat entre signataires pour favoriser la convergence des interventions et l'approche intégrée
- La mise en place d'un outil d'évaluation
- Le renforcement des démarches participatives

## Pilotage politique

Le pilotage stratégique appartient à un **comité de pilotage** intégrant tous les partenaires signataires et les représentants des Conseils Citoyens.

Co-présidé par le sous-Préfet et le Maire, il définit le contenu du projet et s'assure de son suivi et de son évaluation.

Le comité de pilotage devra se réunir au moins deux fois par an, afin d'effectuer une « **revue de projet** » du contrat et de valider la programmation annuelle.

Ces rencontres annuelles seront le cas échéant l'occasion, au vu des éléments de bilan et d'évaluation qui seront présentés, de faire évoluer le contrat ou d'en infléchir certaines de ses dimensions et de préparer les objectifs de l'année suivante.

## Pilotage technique

Un **groupe technique partenarial** (GTP) sera constitué pour assurer le suivi opérationnel du contrat. Il est constitué des référents techniques désignés par les signataires et de la direction de projet.

Il se réunit 2 fois par an :

- Une réunion pour la préparation technique de la revue de projet avec la synthèse des groupes de travail
- Une réunion sur la programmation annuelle

Le GTP constitue un groupe de travail permanent par axe dont l'axe citoyenneté.

La direction de projet du CV est assurée par la direction de la politique de la ville qui travaille en lien avec les services

## **Les démarches participatives et les Conseils citoyens**

### **Rappel sur le cadre de référence pour la mise en place des Conseils citoyens**

- La méthodologie de création des conseils citoyens devra être établie au plus tard le 30 juin 2015 et inscrite dans le Contrat de Ville. Ils devront être opérationnels pour la programmation du contrat de ville 2016.
- Ces conseils citoyens devront être composés **à minima de 51 % d'habitants, le reste des membres étant des acteurs locaux ou associatifs, et respectés la parité hommes/femmes.**
- Pour constituer ces conseils, la méthode du tirage au sort est obligatoire. Néanmoins, le choix de la base pour effectuer ce tirage au sort est laissé à l'appréciation des villes, tout en ayant pour objectif de mobiliser le plus grand nombre et d'assurer la pérennité du dispositif. La liste constituée devra être transmise au Préfet et validée par le Préfet.
- Le financement du fonctionnement courant et de la mise en place de ces conseils pourra se faire via le Contrat de Ville, avec un cofinancement de l'État à hauteur maximum de 80%, mais sans attribution de fonds supplémentaires (donc, prélevé sur l'enveloppe Contrat de Ville).
- Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) peut être laissé à la gestion de ces conseils.
- La formation des habitants membres de ce conseil doit être assurée, afin que ces derniers puissent faire partie intégrante des instances de décision de la Politique de la Ville **(ce qui implique de prévoir une enveloppe budgétaire pour cette formation, notamment la première année)**

### **Méthode proposée pour accompagner la dynamique de formation du Conseil Citoyen**

Il est proposé la mise en place d'un Conseil Citoyen des Quartiers de la Politique de la Ville, Grands Longs Traits, Berlioz et les Pareuses.

Sa composition est ouverte à l'ensemble de la ville. Ce « Conseil Citoyen de Pontarlier » a pour objectif de faire de la Politique de la Ville une politique partagée tout en assurant la présence majoritaire d'habitants des quartiers.

A cette fin, il est composé de 21 à 41 membres dont

- Plus de la moitié seront des habitants résidant dans les quartiers, en veillant à la présence effective d'habitants du Quartier Prioritaire. Par exemple si le Conseil Citoyen est composé de 31 membres, le nombre de « résidents » est de 16 dont 8 des GLT.
- Le reste est composé d'habitants des autres quartiers mobilisés via les CIQ, d'associations, d'acteurs hors-habitants, de représentants des comités « familles » des Centres Sociaux
- La méthode de tirage au sort dans une liste de volontaires est privilégiée. Le tirage au sort permettra une parité femmes/hommes et une répartition géographique.

- Afin de réussir l'opération, il faut la plus large information et une mobilisation par les acteurs déjà mobilisés : diffusion d'un tract de candidature, mobilisation des collectifs existants (comités familles, conseils d'école, comités de pilotage, CIQ) et des associations. Cette mobilisation devra veiller à l'obstacle de la langue.
- Fonctionnement pour la durée du Contrat avec possibilité de compléter si nécessaire le Conseil Citoyen par un tirage au sort complémentaire sur la liste des candidats
- Objectif de lancement officiel du Conseil Citoyen avant la fin de l'année 2015.
- Il est proposé de confier la mission d'animation au Centre Social Berlioz.
- L'adresse du CC est fixée au Centre Social.

## Le référentiel d'évaluation

En prévision de la 1ere revue de projet, un référentiel d'évaluation est validé par les signataires. Il comprend une partie quantitative et une partie qualitative.

Ce référentiel d'évaluation devra comprendre un tableau de bord quantitatif, un questionnaire évaluatif et mener des initiatives afin de recueillir le point de vue des bénéficiaires et des usagers des dispositifs.

	<b>Indicateurs sociologiques</b>	<b>Indicateurs sur la performance des dispositifs</b>
<b>Axe 1</b>	Taux de chômage Taux de chômage de longue durée Taux de chômage des jeunes	Nombre d'emplois d'avenir mobilisés Nombre de jeunes et d'adultes suivis par quartier par Pôle Emploi et la Mission Locale Nombre de jeunes bénéficiant de la Garantie jeunes Nombre de jeunes accompagnés pour obtenir un stage Part des résidents des QPV dans les contrats aidés
<b>Axe 2</b>	Mobilités résidentielles : nombre et profil des nouveaux arrivants dans le parc social et des sortants Composition sociologique des attributions de logements/ sociologie du quartier Statistiques de la délinquance	Tableau de bord des Programmes de réhabilitation Nombre d'incidents identifiés par l'Observatoire de la Sécurité.
<b>Axe 3</b>	Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales, à 100% de prestations sociales, touchant le RSA Nombre et pourcentage de jeunes sortis du système scolaire qui ne travaillent pas, ne sont pas en	Nombre de places petite enfance et scolarisation des moins de 3 ans Statistiques de réussite aux évaluations nationales Pourcentage de scolaires en situation de décrochage, taux de prise en charge et taux de retour Taux de fréquentation des activités

	formation et ne sont pas inscrits à Pôle Emploi ou à la Mission Locale Statistiques de l'orientation post 3° selon la nature des études et le genre	périscolaires selon le quartier et le genre Nombre d'habitants fréquentant des activités financées par le Contrat de Ville et mises en place par les communes et les associations, part des quartiers, genre.
<b>Axe 4</b>		Nombre de jeunes accompagnés pour obtenir un stage  Nombre de personnes suivant des actions sociolinguistiques ;  Nombre d'habitants participant régulièrement aux Conseils Citoyens

## Les conventions d'application

Les conventions d'application du contrat de ville devront être élaborées :

- La déclinaison d'une **charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM** permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (entretien des bâtiments, gestion sociale, gestion locative, gestion urbaine de proximité,...).
- La rédaction de la **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.

Ces deux conventions seront l'occasion de mettre en place un groupe de travail ville/CCGP/Bailleurs/USH/réservataires pour mener une étude de peuplement actualisée en exploitant les observations existantes, afin de préparer la convention intercommunale et le volet habitat du PLUI.

Par ailleurs, un travail doit être mené sur les politiques d'attribution dans le sens d'une transparence des critères envers les résidents et entre bailleurs, un fichier partagé de la demande existant déjà.

- L'élaboration d'un **pacte financier et fiscal de solidarité** portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc.

## Le cadre financier

La maquette financière a pour objectif de financer dans le temps pluriannuel du Contrat les actions qui mettent en application dans le cadre de la géographie prioritaire les objectifs opérationnels définis dans l'architecture du projet.

Ce cadre mobilise en priorité les moyens de droit commun et complémentaiement des crédits spécifiques qui sont dédiés explicitement au Contrat de Ville.

Une bonne partie de ces moyens dépend de la finalisation de conventions particulières comme les conventions de renouvellement urbain ; par ailleurs, la mobilisation de ces crédits s'inscrit dans des procédures comme les appels à projet.

Il n'est donc pas possible de chiffrer ce jour précisément l'intégralité du programme. Par contre il appartient aux comités de pilotage politique et technique de se constituer en cellule de veille et de mobilisation de financements afin d'optimiser en continu la maquette financière.

## Les crédits spécifiques

Les partenaires conviennent de mobiliser des crédits spécifiques, dédiés au présent contrat et à la mise en œuvre des actions qui en découlent. Ces crédits seront notamment mobilisés pour financer les actions des partenaires – notamment associatifs – qui souhaiteront s'inscrire dans les objectifs et finalités du contrat en répondant à l'appel à projets annuel

Ces crédits spécifiques ne sont toutefois pas exclusivement dédiés au financement des actions rentrant dans le cadre de l'appel à projets et pourront être « fléchés » sur des moyens d'ingénierie, des politiques publiques, opérations ou actions particulières

Pour 2015, les partenaires conviennent d'apporter les financements spécifiques suivants :

Etat :

Ville :

Département : Fonds de cohésion sociale dédié à la politique de la ville maintenu pour 2015 sur l'ensemble du territoire départemental : 229 000 £

## Le FEDER/FSE

Les crédits européens (FEDER - FSE) ont vocation à financer les actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

Le programme régional FEDER/FSE sera mobilisé principalement au titre de l'axe urbain. En cohérence avec les actions prévues dans le Programme Opérationnel et dans la stratégie du pôle métropolitain qui le met en œuvre, il soutiendra prioritairement des opérations structurantes de réaménagement durable des quartiers (réhabilitation des quartiers,

aménagement d'espaces publics, équipements et services de proximité, ainsi que de développement économique et social. Il pourra également être mobilisé pour l'ingénierie nécessaire à la définition et la mise en œuvre du projet global, et à la marge sur des actions innovantes d'animation et d'accompagnement, selon une ligne de partage restant à affiner avec le FSE.

Les axes sectoriels que constituent la compétitivité des PME, les usages TIC, la rénovation énergétique des logements sociaux seront aussi sollicités pour contribuer au financement de certaines actions.

Le programme FSE Formation, également géré par la Région, sera mobilisable sur les actions concourant à la formation professionnelle des habitants des quartiers

Le programme national FSE emploi-inclusion interviendra en complément sur les actions de fonctionnement participant de l'insertion, notamment professionnelle, des habitants des quartiers ciblés, dans une logique intégrée et cohérente avec les dispositifs des partenaires gestionnaires que seront l'Etat et le Conseil Départemental

#### *L'AXE 5 DU FEDER FRANCHE-COMTE*

##### ***Axe 5 : Favoriser une approche intégrée du développement urbain durable***

*Cet axe prioritaire nécessite de mobiliser deux objectifs thématiques en vue de soutenir des approches territoriales intégrées concernant la problématique urbaine spécifiquement. L'intervention du FEDER régional se fera en complémentarité avec la mobilisation du FSE national en matière d'inclusion.*

*Il permet ainsi d'intervenir sur les deux ensembles de coopération urbaine de la région éligibles :*

- *le **Pôle métropolitain Centre Franche-Comté**, composé des 4 agglomérations de Besançon, Lons le Saunier, Dole, Vesoul et la communauté de communes du Larmont (Pontarlier), soit 320 339 habitants (INSEE 2010);*
- *le **pôle métropolitain en cours de constitution en Nord Franche-Comté**, autour des agglomérations de Belfort (95 214 habitants, INSEE 2010) et Montbéliard (117 513 habitants, INSEE 2010).*

*L'intervention du FEDER se fera dans le cadre des stratégies intégrées portées par les ensembles urbains précités. Les modalités d'organisation et de gouvernance seront précisées en section IV et dans les « principes directeurs de sélection des opérations ».*

*Ces territoires urbains pourront par ailleurs mobiliser l'ensemble des axes thématiques du PO.*

*Cet axe répond aux obligations réglementaires d'affecter 5% du FEDER-FSE au développement urbain durable.*

*Cet axe se décline en deux objectifs spécifiques mobilisant deux objectifs thématiques complémentaires : le premier (5.1) est à l'échelle de chaque ensemble métropolitain, le deuxième (5.2) est spécifique pour les quartiers prioritaires (c'est-à-dire sur le quartier ou plus largement s'il existe un lien avec un quartier), à l'échelle du pôle.*

### **5.1 : Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains**

*Il s'agit de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, notamment grâce au renforcement de l'attractivité résidentielle et de l'économie de proximité et la qualité de l'environnement urbain.*

*Il s'agit plus largement d'accompagner les opérations de renouvellement urbain, dans une logique de consommation raisonnée du foncier. Cela passe par exemple par l'accompagnement des changements d'usage des espaces (reconversion des friches), et la diversification des fonctions au sein de ces espaces réhabilités.*

*On entend par « **espace dégradé** » ou « **friche** » tout site (bâti ou partiellement bâti), ayant hébergé par le passé, ou hébergeant encore des activités qui ont potentiellement impacté la qualité paysagère et environnementale (du sol, des eaux et/ou de l'air), économique ou sociale du site. Sa fonction initiale ayant cessé ou étant en cours de cessation, le site de taille extrêmement variable demeure aujourd'hui abandonné ou partiellement abandonné. Sa requalification est rendue délicate par des difficultés à la fois foncière, culturelle, sociale, économique et technique qui peuvent occasionner des incertitudes dans la réalisation même des projets de reconversion ou de revitalisation (restructuration de l'habitat dégradé par exemple).*

#### **Type d'actions**

- *Réhabilitation de quartiers existants : opérations de réhabilitation d'habitat, reconstruction-densification du tissu existant (friches urbaines, industrielles, ferroviaires, changement d'usage, lotissement vieillissant)*
- *Opérations de renouvellement urbain, comblement de dent creuse (= espace non urbanisé entouré d'urbanisation) ou greffe sur l'existant*
- *Requalifications de friches urbaines et espaces économiques vieillissants pour permettre l'accueil d'habitants ou d'activités nouvelles*
- *Protection et valorisation de l'environnement naturel en milieu urbain ;*
- *Création d'équipements permettant l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité...*

### **5.2 : augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires**

*Cet objectif spécifique est dédié aux quartiers prioritaires des autorités urbaines désignées (pôles métropolitains).*

*Dans ce cadre, les actions mises en œuvre sont destinées à la restructuration de ces quartiers, dans une logique d'intervention globale (stratégie de territoire). L'accent est également mis sur l'activité de proximité, sur le développement de services dans ces espaces, et sur leur intégration à la dynamique du centre-ville.*

*On entend par « services de proximité » la définition INSEE des « services de gamme de proximité » qui comporte 29 types de services (exemple : pharmacie, poste, ...). Sont concernés les services aux particuliers (marchands et non marchands), les commerces, la santé, l'action sociale, les loisirs, la culture...*

*L'éducation relève d'une politique nationale et des interventions spécifiques étant prévue par ailleurs elle est exclue du champ.*

## Type d'actions

- *Réhabilitation des quartiers prioritaires mettant l'accent sur des problématiques de développement durable (consommation optimisée du foncier, mixité, préservation ou restauration de la biodiversité, maîtrise de l'énergie, économie circulaire)*
- *Aménagement d'espaces publics permettant d'améliorer la vie sociale du quartier (dont la tranquillité publique) : jardins publics, parcs urbains,...*
- *Equipements de services de proximité (services publics et privés et à la population, commerces, ...) : équipements, accompagnement, ...*
- *Actions permettant le développement économique et la création d'emplois sur les quartiers*
- *Ingénierie pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires et moyens innovants visant à animer les quartiers*

## Les moyens mobilisés par l'Etat

	<b>RENOUVELLEMENT URBAIN ET GESTION URBAINE</b>
<b>Aménagement et Urbanisme et rénovation urbaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Second programme national de renouvellement urbain (NPNRU)</li> <li>• perspectives d'interventions sur les copropriétés dégradées et le parc privé ancien (ANAH)</li> <li>• Performance énergétique des bâtiments</li> </ul>
<b>Gestion Urbaine et Tranquillité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• co-pilotage du CISPD</li> <li>• Mobilisation des référents sûreté de la police nationale et de la gendarmerie nationale</li> <li>• Adultes-relais</li> </ul>
	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>
<b>Accès à l'emploi</b>	<p>Le gouvernement a annoncé la création en 2015 d'une <b>Agence de développement économique des quartiers</b> qui vise à qualifier et renforcer l'intervention dans les quartiers en termes développement économique et de création d'emplois. Cette agence pourra se traduire sur les territoires par une coordination renforcée des acteurs, la mise en place d'écosystèmes favorables à la création d'activités et de centres d'affaires de quartier</p> <p><b>Sur le plan de l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de la Garantie jeunes</li> <li>• Déploiement des contrats aidés avec des objectifs chiffrés au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville</li> <li>• Offre de service de droit commun Pôle Emploi.</li> </ul>
<b>Développement économique</b>	<p>L'Etat initie les <b>Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)</b> qui ont pour vocation de soutenir et développer des supports économiques innovants, créateurs d'emplois et relevant d'un partenariat fort entre Economie Sociale, économie traditionnelle, collectivités locales.</p> <p>La <b>Banque Publique d'Investissement</b> (ex Oseo), accompagne la création d'entreprise</p> <p>Les <b>Appels à Projet PIA</b> peuvent permettre le financement</p>

	d'investissement sur l'ESS, l'économie collaborative, etc...
	<b>COHESION SOCIALE</b>
<b>EDUCATION</b>	<p>Moyens de l'Education nationale</p> <p><u>Moyens spécifiques de la « politique de la ville »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrat local d'accompagnement à la scolarité</li> <li>- programme de réussite éducative dont le financement sera désormais globalisé dans le Contrat de Ville-</li> </ul>
<b>SANTE</b>	<p><b>L'ARS (Agence régionale de Santé)</b> pilote l'élaboration des diagnostics de santé.</p> <p>La déclinaison de la <b>stratégie nationale de santé</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois axes, le médecin traitant pivot de la prévention, le parcours de soins à partir des soins de premier recours et l'amélioration des droits des usagers.</li> <li>• Cinq priorités, les jeunes de 0 à 25 ans, les personnes âgées, le cancer, les addictions et la santé mentale.</li> </ul> <p>Les principaux financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Fonds d'intervention régional (FIR)</li> <li>• Les crédits ONDAM pour les structures médico-sociales</li> </ul>
<b>Culture</b>	<p><b>Culture</b></p> <p>Les nouvelles orientations du Ministère de la Culture et de la Communication, notamment la prise en compte des publics éloignés de la culture devraient permettre d'apporter des fonds supplémentaires sur la mise en place des nouveaux contrats territoriaux qui s'inscriront dans le « parcours d'éducation artistique et culturelle ». Ce dernier s'accompagnera de la mise en place d'une instance de régulation qui harmonisera l'offre culturelle en fonction des carences en structures culturelles ou de pratiques artistiques et culturelles.</p> <p><b>Equipements sportifs :</b></p> <p>L'Etat à travers les moyens du Centre National pour le Développement du Sport participe activement à la construction et à la réhabilitation des équipements sportifs.</p>
<b>Vie associative</b>	Mobilisation prioritaires des <b>Services civiques</b>

## L'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Pontarlier**

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

Les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

Les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## **Pôle Emploi**

Le comité interministériel des villes du 19 février 2013 donne le cadre de la réforme de la politique de la ville. Il met en avant la nécessité de territorialiser le droit commun et faire de l'emploi des résidents des quartiers populaires une priorité. D'autre part, la convention triennale passée entre le Ministère de la Ville et Pôle emploi est venue concrétiser l'engagement d'une meilleure implication de Pôle emploi auprès du public résidant en QPV, notamment par le biais d'un partenariat renforcé avec les acteurs de terrain. La contribution de Pôle emploi dans le Contrat de Ville de Pontarlier s'inscrit dans la déclinaison territoriale de ces orientations.

## **L'Agence Régionale de Santé**

Le contrat local de santé constitue le volet santé du contrat ville.

Le contrat local de santé conclu avec Le pays du Haut- Doubs, pays Horloger et Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy est arrivé à échéance le 21 décembre 2014.

Sur la base du diagnostic de proximité élaboré par l'ARS, partagé avec les acteurs et élus du territoire, le futur contrat local de santé aura vocation à intégrer des actions d'accès aux soins, notamment de prévention en faveur des populations résidant dans le quartier prioritaire de PONTARLIER.

## **La Caisse d'Allocations Familiales**

### **1. Parentalité et politique de la ville**

Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants sont deux objectifs fixés par la branche famille dans la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.

Plusieurs engagements opérationnels déclinent cet objectif :

- Développer et consolider les dispositifs parentalité dans le département du Doubs pour réduire les inégalités d'accès des parents : Reaap, Clas, Laep, médiation familiale, espaces rencontres, centres sociaux, TISF
- Assurer une meilleure visibilité à la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès à l'information : mieux communiquer sur les différents dispositifs existants
- Coordonner les politiques de soutien à la parentalité sur le département par une organisation de la gouvernance parentalité : objet du travail en cours entre la DDCSPP, le Département et la CAF.

Ces engagements ne visent pas spécifiquement les territoires de la politique de la ville mais les concernent directement en tant qu'entité départementale où les besoins des parents peuvent être plus importants.

Dans la mesure où un travail partenarial est en cours entre la DDCSPP, la CAF et le Département sur la politique de soutien à la parentalité dans le Doubs, il n'est pas possible à ce jour pour la Caf de s'engager au-delà des orientations fixées par la COG. Un diagnostic parentalité est en cours de construction et des orientations départementales seront définies au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

### **2. Accès aux droits et politique de la ville**

L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non recours aux prestations sociales et familiales sont également des orientations de la convention d'objectifs et de gestion.

Concrètement, cela se traduit par :

- La mise en œuvre des rendez - vous des droits :

Le rendez-vous des droits consiste à étudier l'ensemble des aides au titre des dispositifs gérés par la branche famille, et dans un cadre partenarial, à informer et orienter au titre des dispositifs gérés par les autres opérateurs.

La Caf du Doubs a un objectif de 1000 rendez-vous des droits par an.

A ce jour, un public en est d'ores et déjà bénéficiaire : il s'agit l'ensemble des allocataires qui sont reçus par les travailleurs sociaux de la Caf du Doubs dans le cadre des offres de service logement et séparation. Une extension sur l'un ou l'autre public cible est en cours d'expérimentation pour une généralisation d'ici juin 2015.

Les allocataires qui vivent dans les territoires politiques de la ville ne sont pas spécifiquement ciblés par ces rendez-vous des droits mais peuvent en bénéficier dans le cadre de différents rendez-vous qu'ils auront avec la Caf au même titre que tous les allocataires.

- Le renforcement du partenariat entre la Caf et tout organisme recevant du public : Pour tout organisme qui reçoit du public pour quelque motif que ce soit, la Caf peut proposer une offre aux professionnels de ces organismes afin de mieux connaître les circuits et procédures de contact avec la Caf (*notamment le site internet [caf.fr](http://caf.fr)*) pour ainsi mieux conseiller et orienter leurs propres usagers qui leur présenterait un questionnaire concernant la Caf (*étant entendu bien évidemment que la Caf garde la charge de donner la réponse in fine à l'allocataire*).

Cette offre de service peut intéresser plus particulièrement les organismes voulant s'engager dans une démarche de réduction de la fracture numérique, internet devenant le mode de contact de 1er niveau que l'administration française dans son ensemble va privilégier dans les années à venir. La démarche peut également aboutir le cas échéant à une forme de labellisation Caf, qui garantit au partenaire un accompagnement pérenne de la Caf dans cette fonction d'orientation.

### **3. Enfance/jeunesse et politique de la ville**

Le renforcement du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ainsi que la structuration d'une offre enfance-jeunesse adaptées aux besoins des familles sont deux axes majeurs de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.

La réduction des inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant est l'objectif poursuivi dans le Doubs. Les territoires visés ne sont pas ceux de la politique de la ville. Néanmoins, les critères pris en compte peuvent rejoindre ceux de la politique de la ville : taux de couverture d'accueil, potentiel fiscal de la commune, revenu moyen des habitants. Ainsi, une attention particulière sera portée aux territoires dont les moyennes sont inférieures à celles du national. Le développement de structures sur ces territoires pourront bénéficier d'aides au fonctionnement bonifiées.

### **4. Animation de la vie sociale et politique de la ville**

L'intégration sociale des familles dans leur environnement et la cohésion sociale des territoires sont deux objectifs qui figurent parmi les objectifs de la Caf du Doubs conformément à la COG. Ainsi, le soutien aux structures d'animation de la vie sociale telles que les centres sociaux et les espaces de vie social figure parmi les priorités de la Caf du Doubs.

La présence des centres sociaux dans les territoires de la politique de la ville est essentielle et devra perdurer. Les financements de droit commun de la Caf peuvent être complétés par des financements sur fonds locaux : aides à l'investissement ou au fonctionnement pour des projets spécifiques et/ou expérimentaux.

**Conclusion** Les politiques de la branche famille déclinées à la Caf du Doubs sont en lien étroit avec les orientations fixées dans les contrats de ville du Département. Des actions parentalité, petite enfance, jeunesse, d'accès aux droits seront menées à destination des publics et des territoires de la politique de la ville dans le cadre du droit commun tout en apportant une attention particulière.

## Le Conseil Départemental

Le Département du Doubs intervient en proximité par ses politiques, tant en matière de solidarités sociales que de solidarités territoriales, dont différents volets correspondent pour partie aux champs d'intervention de la politique de la ville :

- Aide sociale à l'enfance, soutien à la parentalité et prévention spécialisée,
- Accompagnement global des demandeurs d'emploi en difficulté et accès à l'emploi des allocataires du RSA,
- Accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées,
- Actions éducatives et programme de rénovation des collèges,
- Accès au logement, lutte contre la précarité énergétique,
- Aménagement foncier et stratégies foncières,
- Développement de la mobilité durable (valorisation et sécurisation des infrastructures routières, soutien au déploiement du très haut débit et développement des modes doux),
- Aides aux entreprises,
- Préservation des ressources en eau et de la biodiversité,
- Valorisation du patrimoine, accès pour tous à la culture et au sport.

## Le Conseil Régional

La Région prévoit d'intervenir auprès des quartiers prioritaires politiques de la ville, comme suit :

A/ Valorisation des politiques de droit commun :

\* Formation Tout au Long de la Vie :

La Région oriente prioritairement ses dispositifs de « formation professionnelle tout au long de la vie » en direction des demandeurs d'emploi peu ou non qualifiés. Ainsi, elle permet aux publics fragiles inscrits dans une démarche de retour à l'emploi ou de formation professionnalisante d'accéder :

- au dispositif « savoirs socles » visant l'acquisition des connaissances et compétences de base : maîtrise du langage, de l'écriture, du calcul, des outils de communication,
- au SPRF (Service Public Régional de Formation) qui offre :

\*aux demandeurs d'emploi sans qualification la possibilité de s'engager sur un parcours professionnalisant visant l'accès à un premier niveau de qualification (segment 1 du SPRF).

\* aux demandeurs d'emploi dans la nécessité de se reconvertir ou d'améliorer leur niveau d'accéder à un niveau supérieur de qualification (segment 2 du SPRF).

Par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'orientation professionnelle, la Région entend veiller à la mise en œuvre de l'égal accès à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement professionnel sur tout le territoire régional, ainsi qu'à l'adaptation de réponses adaptées en faveur des publics en décrochage scolaire.

Enfin, par le dispositif « contrat de génération » elle contribue, aux côtés de l'Etat, à favoriser la transmission de « savoir-faire » entre un senior et un junior.

De manière plus générale, l'ensemble des dispositifs de droit commun mis en œuvre au sein de la DFTLV en matière de formation continue sont ouverts au public cible des contrats de ville.

*\* Culture-Jeunesse-sport et Vie Associative :*

Sur les politiques Culture Sports Jeunesse et Vie Associative, la Région entend favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre. Ainsi, la Région soutient au titre de la culture, les associations pour leurs actions de créations artistiques, dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, du livre ou des arts plastiques. En ce qui concerne le sport, les actions d'intérêt régional, portées par les ligues ou comités régionaux se déclinent sur tout le territoire, avec un possible soutien de la Région. Pour la politique jeunesse, la Région lance un appel à projet annuel ouvert aux associations jeunesse et éducation populaire.

Enfin, la Région s'engage dans la mise en place d'un réseau régional de l'accompagnement associatif, avec une offre de soutien par le Dispositif Local d'Accompagnement, et des outils de financement gérés par Franche-Comté Active. Toutes les associations de la Région ont accès à ces dispositifs, pris en charge en partie par le Conseil Régional

*\*Economie Solidaire et Sociale :*

L'Economie Sociale et Solidaire est une composante à part entière de l'économie régionale. La Région a adopté le Plan d' Action pour l'ESS comme déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE 2012 – 2020). Ce plan décline 4 axes prioritaires d'intervention et les actions financées ou cofinancées par la Région. Ces actions ne sont pas fléchées par territoire et peuvent concerner des Contrats de Ville : entreprises de l'ESS (apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS), filières (diversifier et consolider les filières de l'ESS), territoires (favoriser l'innovation sociale dans les territoires), gouvernance (développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux).

*\* Aménagement du Territoire et Efficacité Energétique :*

La Politique Territoriale permet d'intervenir, dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (dispositifs équipements structurants de services et aménagements urbains autour de secteurs d'intérêt régional) ; et via le dispositif urbanisme durable (études préalables, espaces dégradés, quartiers durables).

La politique de l'Efficacité Energétique porte l'essentiel de son effort sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Quatre axes de réussite structurent l'action régionale dans l'objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant au niveau bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie® rénovation. Le programme Effilogis, initié par la Région en partenariat avec l'ADEME, est le socle opérationnel ; il accompagne les maîtres d'ouvrage - particuliers, collectivités et bailleurs sociaux - au niveau technique et financier.

**B/ Rénovation urbaine sur les quartiers ANRU :**

\* Pour les 22 quartiers bénéficiant de FEDER, répartition de l'enveloppe des 10 M€ comme suit :

- Pas de crédits pour les 2 quartiers d'intérêt national (« Planoise » à Besançon et « Petite Hollande » à Montbéliard),
- 5M€ pour les 5 quartiers d'intérêt régional (Le Grette-Cité Brulard à Besançon, les Résidences-Le Mont à Belfort, les Gravier-Evoironnes à Sochaux, les Mesnils Pasteur à Dole, le Montmarin à Vesoul),
- Pour les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville, une enveloppe régionale de 5M€.

\* Pour les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville en dehors des pôles métropolitains et donc ne bénéficiant pas de FEDER : abondement compensatrice de la Région de 1M€.

### **C/ En tant qu'autorité de gestion des fonds européens :**

Pour l'Axe Urbain (axe 5) du FEDER sur l'ensemble des quartiers prioritaires situé au sein des 2 pôles métropolitains (le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le futur pôle métropolitain de l'Aire Urbaine). Il s'agit de l'Objectif 5.2 « Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires » avec une enveloppe de 12 Millions d'euros. Les axes sectoriels du FEDER que constituent la compétitivité des PME (axe 1), les usages des TIC (axe 2), et la rénovation énergétique des logements sociaux (axe 3) pourront aussi être sollicités, ainsi que le programme FSE formation (axe 4).

## **Union Sociale de l'Habitat**

L'action des organismes bailleurs sociaux s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique nationale du logement et dans celui des politiques locales.

Le renforcement des compétences des collectivités locales, engagé par la mise en place de délégation des aides à la pierre et accentué par les lois MAPTAM, Alur et la politique de la ville adoptées en 2013/2014, conduit le mouvement du logement social à amplifier son implication dans la mise en œuvre des politiques locales.

La politique de la ville et la poursuite de l'effort de rénovation/réhabilitation des quartiers les plus fragiles impliquent l'association effective par les collectivités territoriales des organismes à l'élaboration des contrats de ville. Elle nécessite également une participation active des organismes à la conception de ces contrats et à leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté accompagnera les organismes dans la définition et l'expression du point de vue du logement social pour l'élaboration et la gestion du contrat de ville de Pontarlier et des conventions spécifiques, qui s'y rapportent, et contribuera à leur mobilisation individuelle et collective.

L'USH FC accompagnera notamment les bailleurs dans la gestion des politiques de peuplement, l'occupation du parc social et ses évolutions et sur la mise en place des dispositifs locaux dédiés (plan partenarial de gestion de la demande, CIL, ...).

L'USH FC participera aux côtés des organismes bailleurs sociaux aux rencontres et réunions organisées dans le cadre du contrat de ville et, en tant que de besoin, informera la ville de Pontarlier et les acteurs locaux de l'habitat des positions et propositions des bailleurs sociaux.

Compte tenu de ce qui précède, l'USH Franche-Comté est, aux côtés des bailleurs sociaux présents sur le Contrat de Ville de Pontarlier, signataire du contrat de ville.

## **Annexes**

### **GLOSSAIRE**

ALUR : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

ANAH : agence nationale d'amélioration de l'habitat

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

ANRU : agence nationale de rénovation urbaine

ARS : agence régionale de santé

ASP : allocation de sécurisation professionnelle

CAF : caisse d'allocations familiales

CC : communauté de commune

CCGP : Grand Pontarlier

CD 25 : Conseil départemental du Doubs

CDC : caisse des dépôts et consignations

CGET : commissariat général à l'égalité des territoires

CLAS : contrat local d'accompagnement scolaire

CLIS : classe pour l'inclusion active

CMS : centre médico-social

CNDS : comité national de développement du sport

COG : contrat d'objectifs et de gestion

CPER : contrat de plan état-région

CRL : comité régional du logement, nom usuel d'un parc social du Grand Longs-Traits

CUCS : contrat urbain de cohésion sociale

DALO : droit au logement

DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

EMA : équipe mobile d'animation

EPARECA : Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux

EPF : établissement public foncier

ESS : économie sociale et solidaire

FEDER : fonds européen de développement régional

FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

FIR : Fonds d'intervention régional

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FSE : Fonds social européen

FSL : fonds de solidarité pour le logement

GTP : groupe de travail partenarial

IAE : insertion par l'économique

LAEP : lieu d'accueil enfants-parents

MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles

NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain

ONDAM : objectif national de dépenses d'assurance-maladie

OPCU : mission d'ordonnancement-planification-coordination urbaine

ORU : opération de renouvellement urbain

PA : personnes âgées

PDH : plan départemental de l'habitat

PEDT : Projet éducatif de territoire

PIA : programme d'investissements d'avenir

PLH : plan local de l'habitat

PLP : parc locatif privé

PLS : parc locatif social

PME : petites et moyennes entreprises

PMR : personnes à mobilité réduite

PO : programme opérationnel

PRE : programme de réussite éducative

PTCE : pôle territorial de coopération économique

PUI : plan urbain intercommunal

QP : quartier prioritaire

REAAP : réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents

RSA : revenu de solidarité active

TIC : technologies de l'information et de la communication

TISF : technicien de l'intervention sociale et familiale

USH FC : union sociale de l'habitat Franche-Comté

ZAE : zone d'aménagement économique

ZRU : zone de redynamisation urbaine

ZUS : zone urbaine sensible

## Fiche -action

Contrat de ville 2016											
Intitulé du projet											
Maître d'ouvrage						Porteur du projet/chef de projet					
Axe du contrat de ville											
Economie-insertion				Renouvellement urbain et gestion urbaine				Cohésion sociale			
Objectif stratégique											
Objectif(s) opérationnel(s)											
Le projet											
Diagnostic (constats et enjeux)											
Description de l'action											
Territoire d'intervention											
Grand « longs traits »		Berlioz				Pareuses				Pontarlier	
Publics bénéficiaires											
0-6		7-15		16-25		26-60		+ 60		total	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, du soutien à la jeunesse, et de la citoyenneté											
Calendrier											
Partenariat											
Modes d'association des habitants et/ou des usagers											
Modalités d'évaluation											
Plan de financement											
Opération ou type de dépenses à financer											
Mobilisation des moyens et crédits de droit commun											
CGET	Pontarlier	CCGP	FIPD	Etat	CAF	CD	CR	autres	privé	Auto-financement	total

# **SIGNATAIRES**

Signé à Pontarlier, le 26 juin 2015

**Monsieur le Maire  
Président de la Communauté de  
Communes du Grand Pontarlier  
Patrick GENRE**

**Monsieur le Préfet de la Région Franche –  
Comté, Préfet du Doubs  
Stéphane FRATACCI**

**Monsieur le Commissaire Général  
Délégué à l'Egalité des territoires  
CGET  
Raphaël LE MEHAUTE**

**Monsieur le Directeur  
Caisse des Dépôts et Consignations  
Antoine BREHARD**

**Madame la Présidente  
Conseil Régional de Franche-Comté  
Marie-Guite DUFAY**

**Madame la Présidente  
Conseil Départemental du Doubs  
Christine BOUQUIN**

**Monsieur le Directeur  
Caisse d'Allocations Familiales du Doubs  
(CAF)  
Michel EMERY**

**Monsieur le Directeur Territorial  
Pôle Emploi  
Claude GUYOT**

**Madame la Présidente  
U.S.H. en Franche-Comté**

**Monsieur le Directeur  
IDEHA  
Bernard PRUDENT**

**Monsieur le Directeur  
Habitat 25  
Jean-Luc LABOUREY**

**Monsieur le Directeur  
Néolia  
Jacques FERRAND**

**Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
Franche-Comté  
Monsieur RAYNAL**

**Chambre de Commerce et d'Industrie du  
Doubs  
Monsieur GILLES**

**Agence Régional de Santé  
Franche – Comté**